

l'Homme & l'Oiseau



Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux



2^{ème} trimestre 2017
95^{ème} année

P301082



Le Tétras lyre

La chasse et l'économie

Les oiseaux de Madagascar

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

(LRBPO ASBL)



Fondée par la Marquise de Pierre en 1922, les statuts ont été publiés pour la première fois au Moniteur belge le 15 mai 1937.

Siège social, bureaux, boutique verte :
rue de Veeweyde, 43-45 • 1070 Bruxelles.

Siège pour la Wallonie : Jalna, Heure-en-Famenne.

N° d'entreprise : 0414 132 194

TVA : BE 0414 132 194

Tél. : 02 521 28 50

protection.oiseaux@birdprotection.be

www.protectiondesoiseaux.be

Cotisations 2017

Aidez les oiseaux et la biodiversité, devenez membre pour moins de 1,70 € par mois.

FORMAT PAPIER

Membre adhérent : 22 €

Membre étranger : 30 €

Membre protecteur : 32 €

Membre donateur : 62 € *

Membre à vie : 1.250 € *

FORMAT ÉLECTRONIQUE

Membre adhérent : 20 €

Membre étranger : 20 €

Membre protecteur : 30 €

Membre donateur : 60 € *

Membre à vie : 1.250 € *

* Donne droit à une déduction fiscale de 40 €.

Si vous optez pour le format électronique, vous recevrez la revue par e-mail.
Merci donc de ne pas oublier de nous transmettre votre adresse mail.

Tous les membres reçoivent une réduction de 10 % sur les achats à notre boutique verte.

Une attestation de déduction fiscale est délivrée pour tous dons de 40 € et plus.

Compte CCP : BE43 0000 2965 3001 (BIC : BPOTBEB1)

Président : Jean-Claude Beaumont, av. E. Solvay, 26 - 1310 La Hulpe • beaumont@skynet.be

Vice-président / Trésorier : Michel David, rue de Lesterny, 26 - 6953 Forrières • michel.david@topbd.be

Directeur : Corentin Rousseau, rue de Veeweyde, 43-45 - 1070 Bruxelles • corentin.rousseau@birdprotection.be

Centre de Revalidation pour la Faune Sauvage (CROH - CREAVES)

La Ligue a créé, en 1979, un réseau de centres d'accueil et de soins pour la faune sauvage en détresse qu'elle coordonne et soutient avec l'aide des autorités régionales.

La Ligue gère particulièrement le seul Centre de la Région Bruxelles-capitale.

Renseignements : 02 521 28 50
protection.oiseaux@birdprotection.be

Centre Nature Jalna

Propriété de notre association, il est situé à Heure-en-Famenne, dans une réserve naturelle de 16 ha. Il accueille des écoles, des groupes, des familles pour des séjours (logement et restauration) dirigés vers la découverte de la nature. Diverses animations sont proposées.

Renseignements : 02 521 28 50
protection.oiseaux@birdprotection.be

RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER

JALNA AU ❤️ DE LA NATURE





Frank Renard

carte d'identité

- **Nom commun** : Tétras lyre
- **Nom latin** : *Tetrao tetrix*
- **Taille** : 50 à 60 cm
- **Statut** : Protégé en Belgique et dans toute l'Europe.

l'Homme & l'Oiseau

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

N° 2 avril • mai • juin 2017

Revue trimestrielle éditée par la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl. Elle entend mener le combat pour la protection de l'avifaune européenne, de la biodiversité et contre toutes les nuisances : chasse, tenderie, braconnage, pollutions diverses et législations douteuses. Elle entend aussi informer et sensibiliser, tout en créant et gérant des centres de soins et des refuges pour la faune sauvage.

Sommaire

EDITO	4
1922-2016 : 95 ANNÉES DE COMBATS	6
HOMME & OISEAU	10
TÉTRAS LYRE	12
VICTOIRE	16
BOUTIQUE VERTE	18
NOUVELLES DE NOS RÉSERVES	20
NOTRE CENTRE NATURE	28
LA CHASSE EN QUESTION	32
OISEAUX DANS LE MONDE	48
LA NATURE EN VILLE	58
CONCOURS PHOTOS	62
UNE MARE DANS VOTRE JARDIN	64
RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER	67

Rédacteur en chef :
Corentin Rousseau.

Comité de rédaction :
Michel David, Jean-Claude
Beaumont, Corentin Rousseau.

Mise en page : Jérôme Hallez.

Corrections : Elise Lonchay,
Michel David.

Réalisation : avec l'aide d'Actiris.

Impression : Corelio/Nevada-Nimifi.

Editeur responsable :
Jean-Claude Beaumont,
rue de Veeweyde 43
1070 Bruxelles.

**N'hésitez pas à vous inscrire
à notre newsletter :**
www.protectiondesoiseaux.be



Suivez-nous sur
Facebook : Protection
des oiseaux - LRBPO





95 ans
pour la biodiversité



NOUVEAU

Ci-joint à cette revue, vous trouverez une enquête sur vous ! Sur nos membres donc et sur ce qu'ils pensent de notre magazine. Le but de cette enquête est de mieux vous connaître et de savoir quelles sont vos attentes. Cela pour permettre de faire évoluer notre magazine, L'Homme et l'Oiseau.

Merci déjà pour les informations transmises !

De plus, avec ce numéro vous pourrez découvrir le programme d'activités de nos amis des Cercles Naturalistes de Belgique. Pour découvrir la nature, rien de tel que de participer à l'une de leurs activités !

Editorial

95 ans



Cette année, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux fête son nonante-cinquième anniversaire. 95 ans de lutte pour la biodiversité. Étonnant non ? Surtout qu' à l'époque le terme biodiversité n'existait pas. Et, tout comme dans le Bourgeois gentilhomme de Molière, Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, la Ligue faisait de la biodiversité sans le savoir...

Je n'en veux pour preuve que la relecture de l'article 2 de nos statuts parus en 1937 où, non seulement on veut protéger les oiseaux mais aussi « les espèces rares et les chauves-souris, les crapauds, les hérissons, etc. » De nombreuses actions de la Ligue, même avant la guerre, ont souvent eu pour but d'essayer de protéger des biotopes (mot qui n'existait pas non plus) ou des sites naturels importants.

A l'occasion de cet anniversaire, j'ai une pensée émue pour tous ces bénévoles qui ont œuvré pour la Ligue et pour la protection des oiseaux durant tant d'années. Des gens qui ne se contentaient pas de dire « Il faudrait faire ça », ils le faisaient. Ils rêvaient d'un monde où tous les oiseaux étaient libres, quitte à combattre des moulins et à y perdre des plumes. Grâce à leur ténacité, et leur capacité d'indignation restée intacte, l'infâme tenderie, après des dizaines d'années, a finalement été interdite. Beaucoup sont morts sans connaître la victoire. Ils ont pour nom : Adrien Legros, Antonia de Pierre, Jules Rühl, Henry Willems, René Stevens, Louis Quiévreux, Eulalie et Ferdinand Pintelon, Léon Vanebergh, Edmond Docclot, Raymond Mayné, Armand Toussaint, Albert Den Haese, André Rappe, Roger Arnhem, Georgette Wouters, Bernard Roeyers, Frederik de Wilde, Raymond Beys, Alphonse Tobac, Bertha Broecks, Paul Herroelen pour ne citer que quelques-uns qui nous ont quittés. Une pensée émue aussi à tous ces anonymes ou ces noms oubliés qui, à un moment ou un autre, se sont dévoués pour notre cause.

Mes remerciements aux bénévoles qui ont œuvré ou qui œuvrent chaque jour pour notre association. Sans eux : pas de Ligue, sans eux : pas de protection des oiseaux.

En route vers les 100 ans.

Jean-Claude Beaumont, Président.

1980 • 1^{ère} partie

Grève en Pologne, voici Lech Walesa - L'armée rouge à Kaboul - La Belgique fête ses 150 ans - Reagan au pouvoir -w Guerre Iran-Irak - Le Veau aux hormones - Le phénomène Coluche - Mort de John Lennon et d'Alfred Hitchcock (55) (70).

Les pluies diluviennes, et le froid que vient de subir l'Europe depuis la fin mai, ont pratiquement anéanti les nichées d'un grand nombre d'espèces. C'est pourquoi, la Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux et huit autres associations ont manifesté leur inquiétude quant à la capacité qu'a notre avifaune de supporter un nouveau prélèvement d'oiseaux par les tendeurs. (la cité du 13 août).

Jean-Claude Beaumont

Après quelques lettres rassurantes de la part du ministre Bertouille (Je ne veux pas prendre de décision définitive avant de connaître avec précision les dégâts causés aux couvées... Je tiendrai compte au maximum des remarques des associations... J'ai décidé de réduire le nombre d'oiseaux pouvant être capturés...) et malgré les avis scientifiques autorisés de l'Université de Liège, le Ministre a signé le 12 septembre l'arrêté autorisant à nouveau la capture de 31.130 oiseaux comme en 1979 (moniteur du 24 septembre). La déception est grande et on parle de trahisons politiques successives depuis 1972 (le magazine de l'événement du 1^{er} novembre).

De plus, les méthodes de capture actuelles aggravent la situation d'année en année. La Ligue critique fortement le nouvel engin de capture des tendeurs qui ne ressemble absolument pas à la cage préconisée par le règlement et réaffirme fermement son opposition



à ce soi-disant réapprovisionnement dégressif en oiseaux (383) (lettre au ministre Bertouille, du 28 juin). De plus, il s'avère que les contrôles sont inexistants, comme le dénoncent Michel David, délégué de la Ligue pour la Wallonie, et Charles Tihon, conservateur de la réserve naturelle de la Montagne Saint-Pierre, dans notre revue « L'Homme et l'Oiseau » (384).



Ce piège utilisé par les tendeurs ne respecte pas la réglementation.

La LBPO-CCPO lance un cri d'alarme début février : chaque année, des dizaines de milliers d'oiseaux migrateurs meurent dans les flammes des torchères des puits de pétrole en mer du Nord. Face à cette tragédie, notre association dénonce la « politique du silence » des compagnies pétrolières qui se refusent à tout commentaire et bloquent toute possibilité d'enquête et d'information publiques. C'est grâce aux témoignages de personnes travaillant sur les plates-formes que l'on a pu mesurer l'importance de l'hécatombe. Les journaux Le Soir, La Nouvelle Gazette, Le Peuple, La Cité, Le Journal et Indépendance, la Wallonie et Het Laatste Nieuws du 7 février ont repris nos informations.

« La mort de 120.000 renards n'a pas suffi à enrayer la rage en Belgique mais on continue à les gazer » titre le Soir du 18 avril. Sous la plume de Jean-Claude Vantroyen, l'article évoque la possibilité de vacciner le bétail et les animaux domestiques, ce qui épargnerait les rares Blaireaux qui nous restent encore. Dans la Nouvelle Gazette du 28 avril, on parle d'offrir aux Renards des boulettes de viande contenant le vaccin. La campagne de gazage a débuté le 22 avril et doit se terminer pour le 15 mai. Elle est organisée par l'inspection vétérinaire contre l'avis des scientifiques qui la qualifient d'absurde. Le vendredi 9 mai, une quarantaine de membres d'Inter-Environnement-Wallonie, Jeunes et Nature, de l'Entente nationale pour la Protection de la Nature, des Amis de la Terre ont manifesté à Rochehaut devant le domicile d'un garde-chasse, dont la maison contient le dépôt de 4000 bou-



Premier poster sur les rapaces nocturnes, édité en collaboration avec le FIR et Éducation Environnement. Une série de posters qui ont eu énormément de succès pendant plusieurs décennies. Ce poster est toujours disponible chez nous au prix de 5 € + frais d'affranchissement (386).

teilles de « Zyklon B » utilisé naguère dans les camps de concentration (La Dernière Heure du 12 mai).

Bien qu'interdit depuis plusieurs années dans notre pays, le championnat de Belgique, de tir aux Pigeons vivants, sera organisé le 15 mai à Thézy-Glimont en France. Lettre de protestation est envoyée au Ministre français de l'environnement : Michel d'Ornano.



Archive IRBPO

Debout, Mr Léon Bollendorff et Roger Arnhem. Assis, à droite le sénateur Roland Gillet.

Le 18 octobre, à l'occasion du second anniversaire de la « Proclamation de la Déclaration Universelle des droits de l'Animal » promulguée le 15 octobre 1978 à l'UNESCO, la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Nature a été remise à notre Président Roger Arnhem, par Mr Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg, sur proposition de la Ligue Internationale des Droits de l'Animal. C'est l'action exceptionnelle entreprise en faveur de l'avifaune européenne et la remarquable qualité du périodique « L'Homme et l'Oiseau » qui ont déterminé ce choix (lettre du Président Heuse à Roger Arnhem du 29 juillet).

Du 3 au 7 novembre, la XII^{ème} conférence de la Section Européenne du Conseil International pour la Préservation des Oiseaux (CIPO) a lieu à Malte. Malte, où les oiseaux sont massacrés en masse lors des migrations tant printanières qu'automnales. Notre Président Roger Arnhem

y représentait la Belgique. A cette occasion, la Ligue a remis un chèque de 13.650 £M, au Fonds Ghadira de la Section maltaise du CIPO, afin de renforcer leurs actions de protection dans l'île (lettre de remerciement de Brian K. German du 24 novembre).

Cette année, la Ligue organise ses premiers voyages ornithologiques au profit de la Protection des Oiseaux, d'abord au Kenya en janvier, aux îles Seychelles en juillet (383) et de nouveau au Kenya en septembre (384). 1980 sera pour moi, auteur de cet article, une année importante, car c'est à l'occasion du voyage aux Seychelles que j'ai rencontré Roger Arnhem et la Ligue. C'est ainsi que deux articles signés Jean-Claude Beaumont paraîtront dans le n°4 de « L'Homme et l'oiseau », l'un, touristique, sur les îles Seychelles et l'autre, plus militant, sur la tenderie en Semois Namuroise (385). ●

Bibliographie : voir prochain article.



Legs en duo,

une formule particulièrement intéressante !

Faire un legs en duo, c'est aider la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux tout en augmentant l'héritage de vos proches.

L'article 64, alinéa 2 du Code des droits de succession indique que l'on peut faire un legs à une ou plusieurs personnes en stipulant que les droits de succession s'y rapportant seront à la charge d'un ou plusieurs autres héritiers ou légataires.

Vous pouvez donc léguer par testament une partie de vos biens à une ou plusieurs personnes et le solde à une association agréée, comme la Ligue, qui devra, elle, payer la totalité des droits de succession. L'avantage se situe dans la différence du taux des droits de succession appliqué aux personnes physiques et aux associations agréées qui bénéficient de droits réduits.

Cette formule est particulièrement intéressante si vous n'avez que des parents éloignés.



Pour tous renseignements : la LRBPO 02 521 28 50 ou votre notaire.
Une copie de votre testament peut idéalement être envoyée à notre association.



Pascal Poncin

Professeur au sein de l'Unité de Biologie du Comportement
à l'Université de Liège.

Vous présente :

Le Tétrás lyre à travers un hommage rendu à Jean-Claude Ruwet

Nous sommes en avril. Il est cinq heures du matin. Sous un vent glacial et humide, l'aube s'annonce à l'horizon du Plateau des Hautes-Fagnes. Elle nous dévoile alors un homme au regard vif et préoccupé.

Comme chaque année, à la même période depuis plus de trente ans, au travers d'une paire de jumelles, il scrute les vastes étendues herbeuses à la recherche d'un animal mystérieux, presque mythique. Quel est donc cet animal

qui requiert une telle attention et a motivé cet homme à quitter la douce chaleur de ses draps au plus profond de la nuit, alors que d'autres dorment encore profondément ?

Il s'agit d'un oiseau, le petit coq de bruyère ou Tétrás lyre, symbole des Hautes-Fagnes. L'homme, occupé à recenser leurs populations et à observer leur comportement, en période d'accouplement, c'est Jean-Claude Ruwet, Professeur ordinaire émérite de l'Université de Liège, ornithologue averti, bien connu des milieux naturalistes. Bien qu'il nous ait malheureusement quittés le 24 décembre 2007, on peut aisément imaginer sa satisfaction de savoir, qu'aujourd'hui, un programme de renforcement de la dernière population de Tétrás lyre de Belgique est en cours et que tous les espoirs sont permis pour que demain on puisse encore observer ce superbe oiseau...



Lucien Hanon, ULiège

Un Tétrás lyre mâle paradant au printemps.

Adapté de « l'éthologie en deuil... » Hautes-Fagnes 2008-1. P. Poncin. ●



Franck Renard

CARTE D'IDENTITÉ

Tétras lyre

Nom latin :	<i>Tetrao tetrix</i>
Taille :	de 50 à 60 cm de long et une envergure de 65 à 80 cm.
Cri :	lors de sa parade nuptiale, le mâle émet un roucoulement assez grave portant assez loin, entrecoupé de cris plus aigus.
Plumage :	le mâle a un plumage typique, dominé par le noir, avec les barres alaires blanches ainsi que le dessous de la queue (sous-caudales) ; celle-ci est en forme de lyre. La femelle a un plumage plus cryptique, brun grisâtre barré de sombre.
Habitat :	surtout à la lisière des forêts et dans les clairières. Affectionne les conifères mêlés de bouleaux, saules et d'autres espèces pionnières, ainsi que les landes humides.
Régime alimentaire :	il est surtout végétarien. Il se nourrit de bourgeons, de jeunes pousses, de graines, de baies, etc... Dans les Hautes-Fagnes, on remarque qu'il est assez dépendant des Ericacées (myrtille, airelle, canneberge). En hiver, le bouleau est une source importante de nourriture. Il peut aussi agrémente son menu de divers invertébrés, comme des insectes (par exemple, des fourmis ou des chenilles) et des araignées.
Site de nidification :	dans la végétation dense, parfois dans la lande ou en zone plus forestière.
Reproduction :	le Tétras lyre est connu pour ses parades originales. Les mâles se rassemblent dans des endroits appelés leks. Ceux-ci sont des zones ouvertes avec une végétation assez rase. Chaque mâle défend une petite parcelle au sein d'un lek. Les femelles traversent régulièrement l'endroit et après observation, elles choisissent un mâle pour s'accoupler.
Statut de protection :	l'espèce est en danger critique d'extinction en Belgique et est protégée. Mais l'espèce peut être chassée dans de nombreux pays d'Europe.
Répartition :	une grande partie du nord de l'Europe, le Royaume-Uni, ainsi que les Alpes et quelques massifs en Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Pologne, etc. Il est aussi présent dans une grande partie du nord de l'Asie.
Menaces :	l'espèce souffre de la destruction et de la détérioration des landes humides (drainage, dépôt d'azote, etc.), de la banalisation des massifs forestiers mais aussi du réchauffement climatique et parfois de la chasse.

Un espoir pour le Tétrás Lyre dans les Hautes-Fagnes

Le 23 avril dernier, une mission, coordonnée par l'ULg et l'IRNSB, se rendait en Suède munie des autorisations adéquates et accompagnée du WWF et du DNF pour y capturer 10 Tétrás lyres (5 mâles et 5 femelles) dans des sites où l'espèce est encore très abondante.

M. Loneux, P. Poncin et G. Rimbaud de l'ULiège & R. C. Beudels-Jamar, P. Devillers, R.M. Lafontaine et D. Vangeluwe de l'IRNSB

Nos équipes se sont intégrées dans la mission de collègues néerlandais et allemands, expérimentés pour réaliser ce type d'opération, étant déjà impliqués dans des projets de translocation depuis plusieurs années. Le 27 avril au matin les oiseaux, capturés avec succès, prenaient le chemin de la Belgique. Dès leur arrivée, le lendemain, ils ont été bagués et, pour certains, munis d'un émetteur utile à

assurer leur suivi. Tous ont ensuite été relâchés dans les Fagnes avec précaution et font actuellement l'objet d'un suivi. Cette première opération, qui s'est donc parfaitement déroulée, signe l'espoir de revoir en nombre le symbole du Parc Naturel, au travers d'un projet ambitieux mais combien enthousiasmant pour les partenaires qui le portent et au-delà, pour la Nature tout simplement.



Nos équipes viennent de capturer une femelle Tétrás en Suède.



L. Hanon

Mâles paradant sur leur arène au printemps.

Le Tétrás lyre affiche un comportement reproducteur particulier et original. En effet, les mâles paradent sur des arènes, vitrines offertes au choix des femelles pour l'accouplement. Reconnue comme une espèce Natura 2000, le Tétrás lyre jouit d'une grande valeur écologique : il est considéré comme une « espèce parapluie », son habitat étant utile à d'autres espèces animales et végétales caractéristiques des mêmes milieux.

Dès les premiers travaux consacrés à cette espèce, fin des années soixante, le souci de leur protection, de la gestion des populations et de leurs habitats - les effectifs étaient alors au plus bas - et la mise en route de recherches furent intimement associés. L'accroissement de la population à partir de 1970 permit le développement de recherches sur le comportement territorial et social sur les arènes de parade. Pendant plus de quarante ans, Jean-Claude Ruwet et son équipe ont fait l'éloge de cet oiseau à des générations d'étudiants, chez qui souvent ils allaient faire naître une passion pour l'ornithologie. C'est le comportement particulier des Tétrás qui facilite les comptages annuels des mâles sur les arènes, organisés par le DEMNA et le DNF. La population est restée relativement stable jusqu'au milieu des années nonante (entre 80 et 160 individus mâles et femelles confondus) avant d'entamer un lent déclin (9 mâles obser-

vés en 2010). En 2011, suite à une reproduction particulièrement réussie l'année précédente, le nombre de mâles recensés allait à nouveau passer la barre de 20 individus, laissant entrevoir un retour à des valeurs normales de la population. Malheureusement, fin avril 2011, un gigantesque incendie survenu en pleine période de nidification allait faire entrer la population dans une spirale d'extinction, et atteindre 2 mâles et 1 femelle en 2017. Il fallait donc agir sans tarder !



L. Hanon

Didier Vangeluwe et son équipe (IRSNB) sont occupés à baguer les oiseaux importés et à poser des émetteurs GPS sur certains d'entre eux.



Michèle Loneux (ULiège), scientifique attachée au projet et spécialiste du Tétrás lyre scrute la Fagne à la recherche des oiseaux munis d'émetteurs.

L'enjeu était d'aider l'espèce à retrouver un niveau de population viable à moyen et plus long terme. Trop isolée géographiquement, la population n'avait que très peu de chances de remonter seule la pente, d'où cette mission de renforcement à partir d'individus exogènes sau-

vages, capturés dans une contrée où l'espèce est abondante. Les 10 individus capturés proviennent de Suède, pays qui autorise la capture et l'exportation des oiseaux vivants à des fins de sauvegarde.

En amont de cette opération, des travaux conséquents d'amélioration de la mosaïque d'habitats, favorables à l'espèce, avaient été entrepris de 2007 à 2012, dans le cadre d'un projet Life, prérequis indispensable à toute action de renforcement.

Cette opération de translocation a été menée par l'ULg et l'IRSNB dans le cadre d'un programme soutenu par le Ministre wallon de la Nature, M. René COLLIN, et le Service public de Wallonie, via le Département de la Nature et des Forêts, gestionnaire de la réserve domaniale. Ce programme bénéficie également du soutien étroit de plusieurs partenaires dont le WWF-Belgique, l'entreprise Spadel et Pairy Daiza Foundation. Il sera suivi, idéalement, pendant les cinq années à venir, d'autres opéra-



Les oiseaux prennent le chemin des Hautes-Fagnes pour y être relâchés en toute quiétude.

tions de translocation d'oiseaux sauvages, combinées à des introductions d'individus élevés en conditions semi-naturelles.

Le monitoring des oiseaux relâchés est actuellement en cours, à partir de la Station scientifique de l'Université de Liège, au Mont Rigi. Plusieurs données ont déjà été recueillies à partir des oiseaux munis d'émetteurs. Nous réfléchissons, d'ores et déjà, aux montages des opérations futures afin de poursuivre et d'amplifier les actions. ●

Equipes scientifiques :

ULiège : M. Loneux, P. Poncin et G. Rimbaud
IRSNB : R. C. Beudels-Jamar, P. Devillers, R.M. Lafontaine et D. Vangeluwe.

Références :

L'éthologie en deuil...Décès du Professeur Jean-Claude Ruwet. Hautes-Fagnes 2008-1. P. Poncin.

Bilan de trente années d'étude des populations du Tétrás lyre (*Tetrao tetrix*) sur le plateau des Hautes-Fagnes. Cahiers d'éthologie, 17 (2-3-4), 1997. 133-529.

Le Tétrás lyre, espèce emblématique des Fagnes. Ministère de la Région Wallonne, D.G.R.N.E., N° vert 080011901.

LE JARDIN QUI CHANTE !

Tout en produisant une grande variété de légumes et de fruits, il est possible d'attirer beaucoup d'oiseaux dans son jardin.

En collaboration avec Nature & Progrès et la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, Michel et Elise DAVID-LONCHAY vous feront découvrir comment ils ont aménagé leur jardin de 85 ares où viennent chanter Merles et Grives, Rousserolles, Rouges-gorges, Fauvettes, ...

RENDEZ-VOUS

Le Dimanche 6 août 2017, de 13 à 18 heures.
rue de Lesterny, 26 à 6953 FORRIERES.



Victoire : les pièges à colle bientôt interdits en Wallonie grâce à la LRBPO

Plusieurs espèces ne sont pas protégées en Belgique, on peut donc les tuer tout à fait légalement... Il est par exemple permis de placer du poison contre les rats pour les éliminer de son jardin. Il est permis de faire pendre un ruban adhésif dans sa cuisine pour attraper les mouches, etc.

Corentin Rousseau

Nous ne cautionnons bien sûr pas ces mises à mort ! Nous privilégions le vivre ensemble. Nous pouvons comprendre que des conflits avec des espèces sauvages peuvent survenir mais d'autres solutions sont à privilégier que la mise à mort de l'animal posant « problème ». Il est à noter qu'il n'y a en fait souvent aucun conflit mais que la simple présence de l'animal n'est pas acceptée.

Parmi les différents moyens de tuer un animal non protégé, il y en a des plus cruels que

d'autres. Un des pires est le piège à colle qui vise principalement à attraper des rongeurs. Ceux-ci restent alors collés sur le piège et meurent après quelques jours d'agonie.

Ces pièges ne respectent pas la législation sur le bien-être animal et la mise à mort. En effet, il y est indiqué : « *Lorsque la mise à mort sans anesthésie ou étourdissement d'un vertébré est tolérée dans le cadre de la pratique de la chasse ou de la pêche ou en vertu d'autres pratiques*

VICTOIRE



Plus jamais vous ne verrez cela en Wallonie.



légales, ou lorsqu'elle rentre dans le cadre de la législation de lutte contre les organismes nuisibles, la mise à mort peut seulement être pratiquée par la méthode la plus sélective, la plus rapide et la moins douloureuse pour l'animal. »

Ces pièges ne sont pas rapides, ils sont douloureux et non sélectifs. Dans les centres de revalidation, il arrive régulièrement que des personnes apportent des oiseaux encore vivants pris dans des pièges à colle, dont des espèces protégées. Il est alors très difficile de les sauver, les plumes étant couvertes de colle.

Nous avons donc demandé au Ministre wallon du bien-être animal, Monsieur Carlo Di Antonio, et à la Secrétaire d'état au bien-être animal de Bruxelles, Madame Bianca Debaets, de faire interdire ces pièges. D'autre part, nous avons deman-

dé à nos partenaires flamands de VogelBescherming Vlaanderen de faire la même demande au Ministre du bien-être animal, Ben Weyts.

Aujourd'hui, Monsieur Di Antonio a répondu à notre demande :

« Le piège à colle est un piège particulièrement cruel, aussi vais-je demander au Conseil wallon du bien-être animal de prendre position afin d'envisager une interdiction plus explicite de son utilisation au travers du code du bien-être animal que je prépare pour cette année 2017. »

Les pièges à colle seront donc interdits dès cette année en Wallonie !

Nous attendons maintenant la réponse de Madame Debaets et de Monsieur Weyts. ●

Nouvelle édition du poster « Les oiseaux de nos jardins »



Notre poster « Les oiseaux de nos jardins » connaît toujours un succès inconditionnel. Face à la réduction de notre stock, nous avons travaillé sur une nouvelle édition que nous vous proposons dès aujourd'hui. Ce nouveau poster illustre près de soixante espèces présentes au jardin, mais, aussi celles régulièrement (ou plus rarement) rencontrées dans nos campagnes. Un petit texte descriptif présente chaque oiseau : sa taille, son habitat, son régime alimentaire et une petite anecdote originale.

5€
+ frais
de port

Pour en savoir plus, nous vous invitons à nous téléphoner (02.521.28.50) ou à visiter notre Boutique en ligne sur www.protectiondesoiseaux.be.



Boutique verte



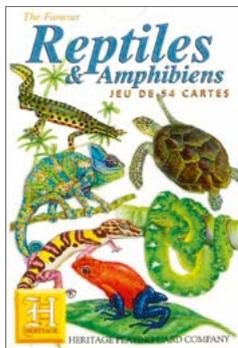
La Ligue tient une Boutique verte depuis de nombreuses années. Par l'intermédiaire des produits vendus nous voulons sensibiliser à la beauté et la singularité de la nature. De plus, les bénéfices de cette boutique nous permettent de mener des projets de protection ! Vous y trouverez des produits utiles pour le bien des animaux (mangeoires, niochirs, graines, etc.) mais aussi d'autres pour en apprendre davantage sur notre nature si riche.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à nous téléphoner ou à visiter notre Boutique en ligne sur www.protectiondesoiseaux.be.

Pour toutes questions relatives aux frais de port, n'hésitez pas à nous contacter.

JEU DE CARTES

BOUTIQUE VERTE



« REPTILES & AMPHIBIENS »

6 € + FRAIS DE PORT

Chaque animal se voit indiquer sa taille, sa distribution géographique, son nom latin et son nom usuel. Certaines espèces sont très dangereuses et se voient apposer le signe (!)



« RAPACES »

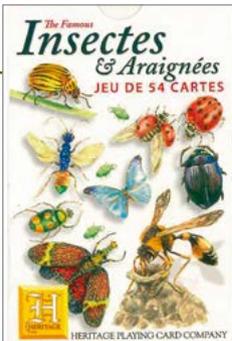
6 € + FRAIS DE PORT

Vous y découvrirez des oiseaux familiers comme les aigles, et d'autres espèces moins communes menacées ou rares comme le Condor de Californie.

« INSECTES ET ARAIGNÉES »

6 € + FRAIS DE PORT

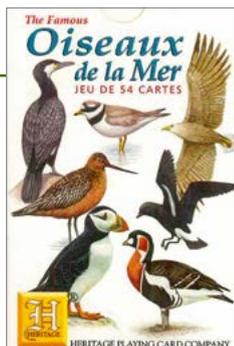
Qu'on les considère « horribles » ou « magnifiques », tous sont fascinants à regarder. Ce très beau jeu de cartes fait entrapercevoir le monde captivant de l'entomologie.



« OISEAUX DE LA MER »

6 € + FRAIS DE PORT

Ce jeu de cartes vous propose 54 espèces d'oiseaux de la Mer et du Littoral.





BIRDSTICKER

20 € + FRAIS DE PORT

Ces autocollants sont pratiquement invisibles à l'œil humain, mais sont perçus comme des obstacles par les oiseaux en raison des réflexions sur le revêtement UV spécial.

WINDOW ALERT PAPILLON, COLIBRI OU FEUILLE

12 € + FRAIS DE PORT

Apposés sur les vitres aux endroits stratégiques, les motifs Window Alert réfléchissent les rayons ultraviolets, créant un avertissement lumineux clairement visible pour les oiseaux. Pour l'œil humain, le motif apparaît comme un décor discret de verre dépoli. Le paquet contient 4 motifs papillons ou feuilles.



BOUTIQUE VERTE

SILHOUETTES RAPACES

3 € + FRAIS DE PORT

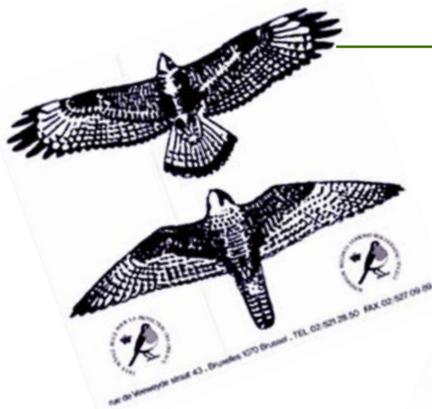
Elles se placent facilement sur des fenêtres ou baies vitrées pour éviter que les oiseaux ne viennent les heurter.

PORTE-CLÉS HÉRISSON OU CHOUETTE EN BOIS

4 € / PIÈCE + FRAIS DE PORT

PORTE-CLÉS HIRONDELLE

4 € + FRAIS DE PORT



Bocogne à l'honneur

Le 25 avril dernier, a eu lieu une journée d'information intitulée « Natura 2000 en Wallonie : quelle implication pour les communes ? ».

Jean-Claude Beaumont

Organisée par Natagriwal dans les locaux du CRIE à Saint Hubert, elle présentait l'état d'avancement du réseau Natura 2000 et les implications de celui-ci au niveau urbanistique. La problématique des restaurations des milieux et des subventions a été également abordée ainsi que le projet LIFE intégré.

L'après-midi, l'assistance a été conviée à une visite de deux réalisations récentes de restauration de milieux en zone Natura 2000. C'est ainsi que notre réserve des sources du ruis-

seau de Bocogne à Nassogne a été visitée. Les travaux de restauration, commencés fin 2016, viennent juste d'être terminés (voir l'Homme & l'Oiseau n° 4 - 2016). Il s'agit d'élagages de haies pour agrandir les prés de fauche, de restaurer la mare existante et de renforcer la vocation humide et marécageuse du site par le creusement de trois nouvelles mares. Enfin, pour permettre le pâturage saisonnier par des moutons et pour éviter les dégâts occasionnés par la pléthore de sangliers, une solide clôture a été posée.

NOUVELLES DE NOS RÉSERVES



Présentation de la réserve (de droite à gauche) par Jean-Claude Beaumont (LRBPO), Julie Rouer et Arnaud Sepulchre (Natagriwal) et David Dufour (agent Natura 2000 DNF).



Les visiteurs, au milieu des Populages des marais, entourant Michel David, le conservateur de la réserve (avec son chapeau).



Une des mares terminées.

Rappelons que pour les propriétaires de terrains Natura 2000, qu'ils soient particuliers ou en association, il est possible de faire appel à Natagriwal pour tout problème de restauration de milieux et de subventionnement. Les conseillers Natagriwal sont à votre disposition.

Merci à Natagriwal et particulièrement à Arnaud Sepulchre d'avoir concrétisé ce beau projet. ●

Tous ces travaux ont été réalisés par des entrepreneurs locaux sous la conduite d'Arnaud Sepulchre, de Natagriwal, qui s'est occupé de tout: études préliminaires par des spécialistes, botanistes, ornithologues etc, élaboration du projet, demandes d'autorisations, demandes de prix, relation avec la Région wallonne, timing des travaux, surveillance des travaux.



Des traces dans la boue attestent de la présence du Raton laveur.



Mr Serge Rouxhet, spécialiste de la botanique et conseiller MAE montre les trésors de la réserve.

Prés Rosières

Benjamin Beaumont.

Le 14 mai dernier, à l'initiative de notre administratrice Emilie Beaumont, le Conseil d'administration de la Ligue a passé la journée dans la vallée de la Marcq à Deux-Acres et à Grammont.

Jean-Claude Beaumont

La journée a commencé par la visite de notre réserve de Prés Rosières commentée par notre conservateur-administrateur Godfried Merlevede. Cette réserve fête cette année ses 30 ans d'existence. Plein d'enthousiasme, Godfried nous a montré la nouvelle signalétique de la réserve. Deux circuits, fléchés, de promenade dans une nature qui, grâce à une gestion efficace, redevient sauvage et s'enrichit en biodiversité de saison en saison. Chaque circuit fait environ quatre km et demi. On longe la rivière, on traverse des prés de fauche, des roselières, des bois, des pâturages, des vieilles peupleraies... Un paysage de bocage, très diversifié, comme



Jean-François Buslain

on les rencontrait jadis avant l'industrialisation de l'agriculture.

Le midi, on s'est retrouvés autour d'un pique-nique au soleil, devant notre centre nature de la Ferme Saint-Antoine ; une grange historique restaurée et aménagée de manière contemporaine par les bénévoles de la réserve dans les années 80.

L'après-midi, changement de décor : l'équipe visite le Centre de revalidation « SOS Wilde Dieren » de Grammont. Sous la conduite de Monsieur Filip Berleengee et de sa charmante épouse Nancy Van Lieffering nous avons admiré les instal-



Benjamin Beaumont



Chantal Renault

lations remarquables et la parfaite propreté de ce centre. Ce couple, plein d'enthousiasme, consacre tout son temps, 24h sur 24, à soigner les animaux sauvages en détresse.

On l'a dit, aussi bien notre conservateur que le responsable du centre de revalidation sont des gens enthousiastes et pleins de projets. Il se trouve qu'ils ont fait, dernièrement, le même rêve. Dans notre centre nature de la ferme Saint-Antoine, située à peine à 1,5 km du Centre de revalidation, ils voudraient développer davantage l'aspect éducatif. Accueillir les écoles et les groupes de jeunes et moins jeunes pour des séances de sensibilisation, des animations en relation avec la revalidation de la faune sauvage handicapée et la réserve naturelle. De plus, ils voudraient y installer un petit musée de la protection des oiseaux, dans lequel une section rendrait hommage à notre ancien Président Roger Arnhem, qui fut un précurseur en matière de protection des oiseaux.

Une synergie entre une réserve naturelle et un centre de soins pour animaux, quel beau projet ! ●



Vos dons font la
Différence !

Aidez-nous à les aider !

Les accueillir dans nos réserves naturelles

Aider les oiseaux, c'est leur assurer un environnement de qualité et des lieux privilégiés, où même les espèces les plus rares et les plus exigeantes peuvent s'épanouir en toute tranquillité.

Ces lieux exceptionnels, la Ligue en possède plus de cent cinquante hectares dispersés sur tout le territoire national. C'est insuffisant ! C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité. Les fonds récoltés seront entièrement affectés aux réserves naturelles ; ils serviront à leur agrandissement, leur aménagement, leur gestion différenciée...

merci

La **LIGUE ROYALE BELGE** pour la **PROTECTION** des **OISEAUX** vous remercie pour tout ce que vous faites pour la nature.



Vos dons peuvent être versés au CCP BE43 0000 2965 3001
de la LRBPO, rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles
en mentionnant : « Don réserves naturelles. »

Sous-Saint-Roch

Ce 29 mai, avait lieu l'inauguration de l'observatoire ornithologique de la Réserve Naturelle de Sous-Saint-Roch à Nismes.

Jean-Claude Beaumont

Suivant un rapport enthousiaste de Monsieur Thierry Dewitte, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux a acheté, le 10 septembre 1998, un terrain ayant servi autrefois d'argilière. La Réserve Naturelle de Sous-Saint-Roch était née.

Cette réserve, petite par sa superficie (près de 4 ha), mais grande par sa biodiversité, a été confiée au Cercle des Naturalistes de Belgique pour la gestion scientifique. Dès le

départ, l'idée leur est venue d'y créer un verger conservatoire. Avec des plants d'arbres fruitiers fournis par la Région wallonne, par le financement de la Ligue, et le dynamisme de Thierry Dewitte ce verger a vu le jour en 1999.

Une demande d'agrément de la réserve a été déposée à la Région en février 2013. Merci à Bernard Clesse, le conservateur, et à Camille Cassimans, conseiller, qui ont beaucoup travaillé pour ce dossier.

NOUVELLES DE NOS RÉSERVES



Messieurs : Philippe Taminiaux, Administrateur délégué de la société Éggo ; Frédéric Taminiaux, Directeur général Éggo ; Léon Woué, Président CNB et Jean-Claude Beaumont, Président LRBPO, lors de l'inauguration de l'observatoire ornithologique.



L'observatoire ornithologique de dos et de face.

Lorsque l'on nous a proposé de créer une marre dans la zone humide de la réserve ainsi qu'un poste d'observation ornithologique, nous avons directement accepté. C'est un plus pour la réserve du point de vue scientifique et surtout éducatif.

Nous remercions la société Èggo, et son patron qui a sponsorisé le tout. Cette entreprise

s'est inscrite dans le durable et dans le respect de l'environnement. Èggo soutient également le Festival Nature de Namur qui est devenu un rendez-vous international incontournable dans le domaine. Merci aussi à l'architecte Sébastien Moraux pour la conception du bâtiment et aux différents corps de métiers qui ont participé à la réalisation de ce beau projet. ●



L'été à Jalna,

le Centre nature de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

Que ce soit en famille, en groupe, en classe verte, vous êtes les bienvenus dans notre Domaine, qui s'étend sur plus de 15 hectares à Heure-en-Famenne : une réserve naturelle intégrale, depuis plus de cinquante ans, d'une richesse remarquable.

Nos tarifs sont particulièrement bas. La cuisine et la literie, de l'avis de tous, sont excellentes. L'ambiance est conviviale et familiale, c'est ça aussi Jalna.

Les bénéfiques sont intégralement utilisés pour la protection de la nature !





TARIF 2017 Prix par personne par jour • TVA comprise

PENSION COMPLETE

ADULTES (à partir de 12 ans)

Groupe de 20 personnes et plus	45 €
Groupe entre 15 et 19 personnes	50 €
Groupe entre 10 et 14 personnes	55 €
Groupe de - de 10 personnes	60 €

ENFANTS (entre 5 et 12 ans)

Groupe de 20 personnes et plus	22 €
Groupe entre 15 et 19 personnes	27 €
Groupe entre 10 et 14 personnes	32 €
Groupe de - de 10 personnes	37 €

ENFANTS (jusque 4 ans) 5 €
 Chambre avec salle de bain : supplement 15 €

LITERIE

Location set de draps, taie et couette
 pour la durée du séjour 12 €



REPAS SUPPLÉMENTAIRES

ADULTES (à partir de 12 ans)

Petit déjeuner	9 €
Dîner	15 €
Souper	12 €

ENFANTS (entre 5 et 12 ans)

Petit déjeuner	7 €
Dîner	13 €
Souper	10 €

BBQ (en + du repas principal) 12 €

ANIMATIONS

VISITE DE LA RÉSERVE

Guide (2 heures), frais de déplacement compris	75 €
--	------

ANIMATION « NATURE »

Guide (2 heures) - thème au choix : oiseaux, biodiversité, plantes, champignons, traces animaux , « Confiture », « abeilles »	75 €
---	------

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl,
 rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles • Tél. : 02 521 28 50
 Courriel : protection.oiseaux@birdprotection.be

JALNA AU ♥ DE LA NATURE

2017 • 2 l'Homme & l'Oiseau 29

NOTRE CENTRE NATURE



Nouvelles offres classes vertes à Jalna



La Ligue a mis en place une offre spéciale pour donner la possibilité aux écoles de réaliser leurs classes vertes dans notre Centre Nature de Jalna. Nous proposons des activités variées dans un cadre idyllique, pendant 3 ou 5 jours.

Au travers des animations, les enfants profitent de moments inoubliables. Ils partent explorer la nature par le biais de jeux, de mises en situation, de questionnement individuel, de travail en groupes. Autant de démarches pour susciter la curiosité et l'émerveillement des enfants.



Découvrir le monde secret des abeilles.



Partir sur les traces des animaux sauvages.



Devenir un vrai cuisinier nature.

SÉJOUR 3 JOURS :

à partir de 60 € par enfant de 5 à 12 ans en pension complète et à partir de 80 € pour les 12-18 ans.

SÉJOUR 5 JOURS :

à partir de 95 € par enfant de 5 à 12 ans en pension complète et à partir de 135 € pour les 12-18 ans.

Plus 5 € par activité (2h.) avec animateur.

Plus d'infos sur notre nouveau site web www.protectiondesoiseaux.be

ANIMATIONS NATURE

NATURE

La Ligue propose aux écoles différents types d'animations nature :

- Oiseaux
- Mammifères
- Insectes
- Cuisine des plantes sauvages
- Biodiversité
- Arbres
- Champignons
- Création d'un coin nature
- Visite d'une réserve naturelle
- Monde aquatique

Durée : 1 ou ½ journée

Niveau : 3^{ème} maternelle à 2^{ème} secondaire

Prix : 5 €/enfant pour ½ journée • 7 €/enfant pour 1 journée

Plus d'info par téléphone 02 521 28 50 • 0471 400 673

ou par e-mail : ludivine.janssens@birdprotection.be

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux
Rue de Veeweyde 43-45 • B-1070 Bruxelles
www.protectiondesoiseaux.be



Mémoires d'un chasseur et souffrance animale

Adrien de Prémoriel (1889 – 1968) est un écrivain belge d'expression française. Naturaliste et chasseur, il est connu comme étant un « *chantre des bois et des campagnes* ». Dans un livre¹ où il confie ses mémoires de chasseur, il écrit la scène suivante qui illustre comment la chasse est source de souffrances pour le gibier.

« Un jour que j'avais comme invité le baron Henri d'Huart, lequel était naturellement mon voisin, je tire au saut de la ligne, entre lui et moi, un sanglier de quatre-vingts kilos. Devant nous s'étendait un vieux taillis avec îlots de sapins. En fin de battue, devant le poste d'Henri d'Huart, les chiens menant beau tapage tiennent ferme un sanglier. L'heure étant venue, d'Huart entre dans l'enceinte pour mettre fin à la bagarre. J'entends son coup de carabine et il sort du taillis m'appelant. Je le suis pour voir le sanglier auquel il venait de donner – c'était bien le mot dans ce cas – le coup de grâce. La

pauvre bête, maigre à faire pitié, avait été blessée un mois avant sans doute. Ses deux pattes avaient été coupées net à hauteur des genoux par une balle et l'une de ses pattes de derrière était atrophiée. Il progressait donc par sauts, se recevant sur la poitrine où plus une soie n'existait. Autour de lui, dans un large rayon, la terre était battue, semée de bauges. Plus un bois mort : il les avait mangés, attaquant même l'aubier des cépées. Le sanglier que je venais de tuer lui tenait manifestement compagnie ; ils devaient être du même âge et de la même portée. Mais tandis que ma victime – un mâle – bien en chair pesait quatre-vingts kilos, le malheureux – une laie – de taille à peu près égale, en accusait à peine trente-cinq. Les blessures des pattes avant, celle de la patte de derrière, étaient cicatrisées. Je me demande encore comment cette pauvre bête a pu vivre ainsi et je n'ose penser à ce que fut, durant ce temps, son martyre ».

Une telle souffrance ne peut se justifier au nom du plaisir de chasser. Si la chasse est parfois un mal nécessaire, elle ne devrait en tous cas pas être un loisir, une activité ludique, ni s'effectuer sur des animaux bondissants, traqués par des chiens lors d'une battue à cor et à cri, difficiles à cibler correctement et de manière sélective. ●



¹ Adrien de Prémoriel. « Du fusil à la plume. Mémoires d'un chasseur ». Lucien de Meyer, Editeur. Mai 1956



Sauver la Perdrix grise, ... !

Ce jeudi 18 mai à Tenneville, en présence du Ministre de la Nature, était donné le coup d'envoi des activités pour les 25 ans de Natura 2000 : LA NATURE EN FETE. Si le départ date de 25 années, la concrétisation vient à peine de se faire au parlement wallon. Mais, y-a-t'il de quoi pavoiser ?

Michel David

Le réseau Natura 2000 résulte des Directives européennes « Oiseaux » et « Habitats » qui présentent une liste d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire à préserver. Ce réseau vise à concilier protection de la nature et activités humaines pour éviter la disparition des espèces animales et végétales les plus menacées. Chaque Etat membre est responsable du maintien de ces habitats et de ces espèces dans un bon état de conservation. A cette fin, ils sont tenus de proposer un ensemble de sites et d'en assurer la protection. Si le réseau Natura 2000 atteint 24 % de la superficie de l'Europe, la participation proposée par la Wal-

lonie se limite à 13 % de son territoire. Mais, même limitée, cette participation répond-elle à ce que demandent les Directives ?

En Wallonie, le réseau Natura 2000 concerne principalement 75 % de forêts, c'est-à-dire le milieu le moins menacé. Par contre, il n'intervient que pour 15 % de prairies et rien, ou si peu de chose, en terres agricoles ; précisément là où la situation est la plus critique pour nombre d'espèces, dont certaines comme la Perdrix grise, l'Alouette des champs, le Bruant proyer, le Bruant jaune,... s'acheminent vers l'extinction. ●

Les dérives de Sainte Gertrude !

Non, rassurez-vous, il ne s'agit pas d'errements qu'aurait connus jadis Gertrude la Grande, cette moniale, célèbre mystique de l'ordre de Saint Benoît.

Depuis que notre association s'active à lever le voile sur les dérives du monde de la chasse, des informations nous parviennent, dénonçant nombre d'excès : déversage de gibier, usage opportuniste de cultures à gibier ou de clôtures, abus de pouvoir, cruauté, ...

Michel David

Sainte Gertrude est ici le nom d'un territoire de chasse de 264 hectares, situé entre la route Champlon-Nassogne et celle qui va de la Barrière de Champlon à Saint-Hubert.

Les pratiques, dans ce territoire, sont à mille lieues de l'image policée que s'efforce de propager le Royal Saint-Hubert Club. Elles sont étayées par des données très sûres. La plupart des dérives décrites restent légales et celles qui ne le sont notoirement pas ont été longtemps tolérées par les autorités compétentes. Elles n'en discréditent pas moins leurs auteurs ...

A Sainte-Gertrude, tout est mis en œuvre pour tuer un maximum d'animaux (cerfs porteurs de grands trophées en priorité), optimisant par la chasse son « rendement à l'hectare », dans un parfait mépris des riverains et du travail d'autrui.

Le contexte

Historique

L'acquisition du domaine, il y a une quinzaine d'années, ne doit rien au hasard. Il jouxte les Chasses de la Couronne qui, avec plus de 2.500 ha, constituent le principal territoire du

secteur et d'où est partie, dès les années 80, une expérience de chasse pilote (cf infra). Gage de leur engagement dans une voie novatrice, les Chasses de la Couronne ont choisi de renoncer à tout tir de cerf à chandelier, au risque de voir des riverains peu scrupuleux abuser du voisinage de cette zone sanctuarisée.

Capacité d'accueil du territoire

Elle est modeste : le plateau est pauvre, les résineux prédominent largement. Mais deux facteurs artificiels l'augmentent considérablement aux moments stratégiques :

- Plusieurs hectares de gagnages entretenus. Ces gagnages ne peuvent être concurrencés localement, parce qu'en termes d'engrais ils ne sont pas soumis aux contraintes environnementales de Natura 2000, qui sont la règle alentour.

- Une politique assidue de nourrissage du sanglier. Cette dernière n'a aucun sens de protection de cultures agricoles, la première lisière accessible étant à au moins 6 km à vol d'oiseau, et tous les territoires voisins tirent le sanglier. Généreuse et à heures régulières, elle s'est révélée d'autant plus efficace que ce nourrissage est proscrit depuis 30 ans sur les Chasses de la Couronne et à

Mochamps. A l'automne, et malgré la présence d'un chien, ce nourrissage a tôt fait d'attirer, jusqu'aux fenêtres de l'habitation du garde, les biches des territoires voisins ... que suivront les cerfs. En septembre, les photographes de Sainte Gertrude ont plusieurs fois mentionné la présence sur le territoire d'au moins 50 non-boisés (189 non-boisés/1000 ha !). Et de fait, l'aire de brame séculaire de Mochamps s'est rapidement vidée au profit d'un tel Eldorado.

Quiétude

Le territoire ne bénéficie pas d'une quiétude particulière. Il est habité en permanence par un garde et sa famille, lesquels aménagent les dizaines de postes de tir et miradors et nourrissent les animaux bruyamment (quads ou 4x4 avec

remorque : un bruit audible à plusieurs centaines de mètres à la ronde). Le garde-chasse parcourt, régulièrement en quad, tous les chemins du territoire et ses limites avec les Chasses de la Couronne. En automne, les lieux sont, en outre, investis matin et soir par une équipe dévouée de photographes et de vidéastes, sans compter le (ou les) chasseur(s).

Les faits

Un cimetière de grands cerfs

En 6 ans, 10 grands cerfs (ici définis comme cerfs à chandeliers âgés d'au moins 10 ans) sont tombés à Ste Gertrude, soit plus de 10 % de ceux récoltés sur l'entièreté du secteur, alors que ce territoire n'en représente que 1.8 % de



Le trait rouge souligne les limites du territoire, encore clôturées en 2008.



Franck Renard

la superficie. Entre 2010 et 2015, on a tué là, en moyenne, 6.3 grands cerfs / 1000 ha et par an. Or, dans ce massif, il est estimé impossible de prélever durablement plus d'un grand cerf /1.000 ha et par an ...

Cette « performance » égoïste n'a été possible que grâce à plusieurs facteurs dont :

- Des modifications « sur mesure » du règlement d'ordre intérieur de l'Unité de gestion.

Ainsi, le tir en battue à Ste Gertrude de nombreux non-boisés (biches et faons) des territoires voisins, attirés par le nourrissage, a été élevé au rang de remarquable contribution au plan de gestion et récompensé par un accès encore accru au tir de grands cerfs.

- Le mépris total du projet historique de l'Unité de gestion. Si le secteur de l'Unité de gestion cynégétique de Saint-Hubert est connu dans l'Europe entière, c'est parce que ce territoire s'est globalement doté, depuis plus de 20 ans, d'une politique de chasse et d'outils de suivi des animaux, qui ont permis le rétablissement d'une proportion seulement normale de cerfs d'âge adulte.

- Le dévoiement du travail de nombreux autres acteurs (photographes et/ou ramasseurs de mues). Pour les passionnés de la première heure, il s'agissait de permettre, enfin, aux cerfs à chandeliers d'atteindre un âge adulte. Ce système est aujourd'hui perverti. En contrepartie de l'au-

torisation de leur présence, les photographes ont presque tous accepté d'être réduits au statut servile d'auxiliaires cynégétiques : ils renseignent aux chasseurs les cerfs convoités, ils en facilitent le tir. Pour la plupart, les titulaires de chasse utilisent maintenant cette manne d'informations que sont photographies et expositions de mues (bois des cervidés) pour optimiser leur « panier d'automne ». Sans risque d'erreur, les plus grands cerfs tombent à 10 ans, pas une année de plus ...

Sangliers et non-boisés

Si les grands cerfs sont tirés au pirsch, les autres grands animaux le sont en battue. Là aussi, « les affaires vont bien ». Outre le nourrissage mentionné plus haut, le territoire s'est notoirement distingué par l'utilisation de longs pans de clôtures, forment « nasses », lors de battues par vent dominant (figure 1). Malgré les injonctions répétées de l'Administration, le propriétaire est longtemps resté rétif au démantèlement de ses clôtures. Pour rappel, un décret interdit, depuis l'an 2000, toute chasse en territoire totalement ou partiellement clos. Pourtant, à l'automne 2008, plus de 4 km de clôtures « judicieusement utilisées » persistaient autour de Ste Gertrude. Un exemple parmi d'autres a marqué les mémoires, avec, pour la seule journée du 26 octobre 2008, un tableau équivalant à 142 pièces de grand gibier (dont 38 grands cervidés)/1.000 ha : de quoi faire bondir le cours d'une action de chasse !

Conclusions et perspectives

Dans ce secteur du massif forestier belge, le plus médiatisé, deux chasseurs et celui de Sainte-Gertrude emportent de loin la palme, et s'en sont donné à cœur joie, cyniquement, sans respect pour leurs voisins, sans l'ombre d'une vision plus élevée que leur propre avidité. L'administration de la Nature et des Forêts



a pour mission de veiller au maintien de la densité des cervidés en équilibre avec la capacité d'accueil du milieu (aspect quantitatif). Mais, en ce qui concerne les cerfs d'âge adulte (aspect qualitatif, respect de la biologie), il suffirait que les Chasses de la Couronne renoncent à la sanctuarisation de leur territoire pour que s'effondre brutalement le résultat de 25 ans d'efforts d'acteurs de tous horizons.

Sainte Gertrude, un triste exemple de ce qu'il résulte de confier la gestion de la faune sauvage aux seuls chasseurs, même constitués en conseils cynégétiques. ●

Les dérives de la chasse en Wallonie (3)

Nous avons largement dénoncé, dans les précédents numéros de « L'Homme & l'Oiseau », la gestion cynégétique de ces territoires de chasse où l'égoïsme des chasseurs-consommateurs a pour but de tuer un maximum d'animaux, sans nécessité autre que le plaisir mondain de « chasser ».

Nous poursuivons ici les commentaires de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux en réponse à l'argumentation des tenants de ces chasses de loisir. L'accent est mis ici sur la soi-disant importance économique de la chasse de loisir, plus particulièrement celle concernant les grands ongulés.

Emmanuel Verhegghen

1. Les arguments économiques des chasseurs

Selon les chasseurs, « *la chasse en Wallonie est un secteur économique important* ».

Les deux tableaux ci-dessous sont extraits d'un intéressant mémoire de fin d'études basé sur les données d'une chasse au grand gibier. Son auteure est administratrice du « Royal Saint-Hubert Club de Belgique », une fédération qui regroupe de l'ordre de 12.000 membres cotisants et dont le but statutaire est la promotion de la chasse et la défense des chasseurs.

Selon le premier tableau ci-dessous, le secteur de la chasse pèse près de 135 millions d'euros par an en Région wallonne. Ce chiffre mérite d'être commenté et les dépenses indiquées d'être remises dans leur contexte.

Les permis et les taxes payés par les chasseurs s'élèvent à 4,0 M€/an. Ce montant peut être considéré comme un impôt en échange duquel il est permis de prélever le gibier qui appartient à la collectivité. Ce montant est toutefois largement compensé par les revenus de la chasse, qui s'élèvent à 6,1 M€/an et qui proviennent de la vente, par les sociétés de chasse, du gibier abattu. Les chasseurs réalisent donc un profit de près de 2 M€/an sur le tir et la vente du gibier.

« Des hommes achètent à bon compte le droit de détruire et de verser le sang à leur guise, parce que c'est là qu'ils trouvent leur joie. Voilà la vérité sur la chasse ».

Pierre Viansson-Ponté.

Ce tableau établit le bilan des dépenses des chasseurs, mais il ne donne, par contre, aucune

¹ « La chasse : derrière une passion, tout un secteur économique ? Etude de l'impact économique de la chasse en Région wallonne. » (Delwasse Caroline. ULB, Ecole de commerce Solvay, 2004). http://www.cic-wildlife.be/uploads/Caroline_Delwasse.pdf

indication concernant les dommages causés à la nature par les dérives de la chasse. Pour être complet, ce tableau devrait donc aussi afficher la valeur des dégâts environnementaux dus à la gestion cynégétique lorsqu'elle crée un dommage au bien commun, sans contrepartie. Ces dégâts disparaîtraient en cas de limitation de la chasse de loisir.

Les dégâts sylvicoles dus à l'abrutissement (consommation de broussailles et de jeunes arbres par les animaux sauvages), au déracinement et à l'écorcement de la forêt, qui sont provoqués par le gibier maintenu artificiellement en surnombre, obligent à des coupes précoces d'arbres dévalorisés et qui contiennent des vices cachés (pourriture, fibre sèche, décoloration). Ces dégâts devraient être pris en compte comme externalité négative (voir aussi

le point 2 ci-dessous). Tout comme devraient l'être les dispositifs pour rendre la chasse possible (grillages pour protéger des zones agricoles, information du risque pour les promeneurs, etc.), les frais environnementaux de déplacement vers le territoire de chasse, les nuisances liées à la pollution par le plomb, la dépréciation du patrimoine génétique de la faune du fait de l'élevage et de l'importation de souches non locales ou du nourrissage artificiel, la perte de capital naturel indigène du fait de la chasse, la disparition des espèces due à la banalisation des milieux, le désagrément des non-chasseurs empêchés de se balader à cause d'une chasse en cours, etc. Et il faudrait, de plus, tenir compte du coût sociétal des accidents et incidents dus à la chasse, dont sont victimes des chasseurs eux-mêmes, ainsi que de simples citoyens et leurs biens.

Tableau XLVIII : Tableau récapitulatif de l'impact économique de la chasse en Région wallonne

Objet	Montant annuel	dont TVA	dont revenus directs des pouvoirs publics
Permis et licences	3.619.863 €		3.619.863 €
Taxes provinciales	361.992 €		361.992 €
Location des territoires	25.855.809 €		8.795.905 €
Rémunération des gardes-chasse	8.109.920 €		
<i>Vente du gibier par les sociétés de chasse</i>	<i>6.118.597 €</i>		
=> Achat par le consommateur final	24.229.645 €	1.284.905 €	
Armurerie (armes, munitions et entretien)	9.748.982 €	1.691.972 €	
Gestion des territoires	12.424.908 €	1.352.088 €	
Carburant	8.091.295 €	* 4.683.660 €	
Hôtel / restaurant	9.250.989 €	1.605.544 €	
Nourriture et boissons	10.703.689 €	605.869 €	
Assurances	1.439.800 €		
Vêtements et accessoires	5.520.200 €	958.051 €	
Rémunération des traqueurs et des chiens	4.206.553 €		
Chiens des chasseurs	4.877.466 €	846.502 €	
Cadeaux	2.294.272 €	398.179 €	
Cotisations dans associations	1.365.106 €		
Livres et magazines	1.594.750 €	276.775 €	
Tir aux clays	1.065.600 €		
Total	134.760.839 €	13.703.546 €	12.777.760 €

* TVA + accises

Le poste « gestion des territoires » de 12,4 M€/an représente des frais de nourrissage du gibier, d'aménagement et d'entretien du territoire et d'introduction éventuelle de gibier d'élevage. De tels frais ne bénéficient pas à la nature, ils ne servent qu'aux chasseurs et illustrent bien ce que l'activité de chasse est devenue pour certains: une activité d'élevage. Ces frais de gestion sont dépensés en pure perte pour la collectivité car ils sont contre-productifs pour la qualité des biotopes et de leurs hôtes, parce qu'ils polluent le patrimoine génétique local et qu'ils ont pour effet d'importer et de disséminer des maladies. Les aménagements de la gestion cynégétique qui ne favorisent pas la faune et la flore indigène peuvent même se révéler désastreux, comme les cultures de maïs dans un bois ou en lisière, la disparition des reptiles et des batraciens du fait du lâcher de milliers de faisans dans la nature et de la surabondance des sangliers, la destruction des « nuisibles » considérés comme concurrents, etc.



Le simple abandon du nourrissage permettrait l'économie de ces coûts inutiles et nocifs pour la biodiversité. Des montants équivalents seraient plus utilement investis pour la collectivité dans des actions de conservation et de restauration

² Les « externalités » négatives dans le langage des économistes.



des milieux naturels, pour le bien commun plutôt qu'à des fins ludiques.

Les retombées économiques pour le secteur de l'Horeca wallon sont estimées à 9,2 M €/an. Mais quel est l'impact négatif pour le secteur de l'Horeca de l'absence des amateurs de promenades et de nature qui fuient les week-ends

de chasse ? Le tourisme « vert » ne peut-il se développer en Wallonie indépendamment de la chasse ? En outre, sans la chasse de loisir il y aurait en fin de compte moins de cerfs et de sangliers dopés par les nourrissages artificiels. De plus, ils seraient sans doute moins farouches et le promeneur-touriste pourrait alors les observer plus facilement.

Le poste de 10,7 M€ de « nourriture et de boissons » seraient dépensés sans l'activité de chasse aussi. Si la chasse de loisir devait être limitée ou interdite, les chasseurs concernés feraient d'autres dépenses et favoriseraient, par exemple, la photographie ou le tir aux clays, inoffensifs pour la faune.

« Les services écosystémiques sont sous-représentés dans les décisions politiques. Les écosystèmes sont essentiels à notre bien-être, à notre économie et à notre santé. La nature doit être pensée globalement et les enjeux financiers sont considérables. Dans ce contexte, les dépenses des chasseurs pour soi-disant protéger la nature sont dérisoires ».

Boeraeve Fanny.

Si la chasse crée du travail, c'est à relativement petite échelle. Cela concerne les participants aux battues et les garde-chasses. Les premiers effraient les animaux pour les faire fuir et les faire tirer par les chasseurs postés. Quant à l'impact sur la nature des seconds, il est tout aussi négatif pour la collectivité car leur travail se limite à alimenter les animaux en fourrage, à limiter le nombre des carnassiers, à organiser les battues, à faire sortir les promeneurs des bois ...

Mais, non contents de chasser en Wallonie, selon cette étude, 51 % des chasseurs chassent, régulièrement à l'étranger, essentiellement en France, Pologne et Grande-Bretagne pour un budget annuel qui dépasse quelques milliers d'euros par chasseur : voyage, gardes, logement, paiement au tir... En Belgique, cela équivaut à 1500 euros/jour pour le gros gibier ! Il est difficile de croire que ces chasseurs participent activement à la protection de la nature. Par contre, la chasse là-bas d'espèces rares ou absentes chez nous augmente leur fierté.

A l'inverse, dans le Hainaut par exemple, d'importantes chasses de plaine sont reprises par des chasseurs français qui y installent leurs gardes, spécialisés en piégeage. Ils empoisonnent les prédateurs naturels. Ils utilisent du « raccourcisseur » de paille, un produit hautement toxique qu'il est aisé de se procurer dans les exploitations agricoles. Nombre d'agents du Département Nature et Forêts (DNF) n'étant pas remplacés, et de même à l'U.A.B. (Unité Anti Braconnage), ces chasseurs « tuent-tout » courent peu de risques d'être contrôlés ...

Notons que de nombreuses et importantes données à propos du nourrissage et des prélèvements de la chasse figurent dans le rapport de Lionel Delvaux « La forêt wallonne, une chasse gardée. Le poids du lobby de la chasse » (IEW).





Tableau XXII : Tableau récapitulatif des dépenses récurrentes des chasseurs wallons

Dépenses	Proportion des chasseurs concernés	Budget annuel moyen (italique = budget médian)
Assurance RC « chasseur »	100,00 %	50,00 €
Permis de chasse + taxe provinciale	100,00 %	245,41 €
Participation dans une (des) société(s) de chasse	76,00 %	2.700,00 €
« Chapeau »	100,00 %	700,00 €
Munitions	100,00 %	200,00 €
Entretien des armes	52,00 %	140,00 €
Equipement vestimentaire	100,00 %	250,00 €
Accessoires	100,00 %	100,00 €
Carburant	100,00 %	499,35 €
Chiens	49,00 %	631,44 €
Hôtel	31,11 %	697,42 €
Restaurant	56,44 %	654,61 €
Vin et autres boissons	84,95 %	458,83 €
Cadeaux	56,82 %	256,35 €
Participation dans une (des) association(s)	80,89 %	107,14 €
Livres et magazines	80,89 %	124,94 €
Tir aux clays	33,78 %	200,00 €
Chasse à l'étranger	51,00 %	?
Budget moyen total = pondéré par la proportion de chasseurs concernés par chaque poste de dépenses		5.856,12 €
Budget moyen minimum = uniquement les dépenses exposées par tous les chasseurs		2.044,76 €
Budget moyen maximum = toutes les dépenses		8.015,49 €

Selon ce deuxième tableau, ci-dessus, le chasseur dépense en moyenne pondérée près de 6.000 euros (en 2004) par an. La chasse de loisir est donc bien une activité coûteuse qui concerne avant tout une partie relativement aisée de la population, laquelle exige en retour des « prélèvements » en suffisance pour rentabiliser son investissement.

Une plainte récurrente est que « Les chasseurs doivent payer aux cultivateurs les dégâts occasionnés par le gibier ».

C'est tout simplement parce que les chasseurs de loisir sont à l'origine de la surabondance du gibier (sangliers et cervidés) responsable de

dégâts à l'agriculture ou à la sylviculture. En l'absence de prédateurs naturels, qui sont pourchassés et exterminés par leurs soins depuis toujours, c'est bien le moins qu'ils assument les dommages causés par la multiplication du gibier due à la gestion cynégétique.

Même mis devant leurs responsabilités, les chasseurs de loisir rechignent à dédommager les dégâts. Ainsi, plutôt que de payer les cultivateurs pour les dommages causés aux cultures par les sangliers, trop nombreux car nourris artificiellement, ils ont tenté de faire payer ces dommages par la Région wallonne en les imputant aux blaireaux. Ainsi, au début des années 2010,

la Région devait payer plus de 400.000 euros de dégâts à cause du mustélidé. Ensuite, après qu'une formation ait été mise en place pour bien différencier les dégâts de blaireaux de ceux des sangliers, les dégâts à rembourser par la Région ont été divisés par 10 ! Notons que tous les chasseurs ne nourrissent pas les sangliers, ce sont les chasses les plus riches qui se le permettent pour augmenter artificiellement le gibier. Et celles qui ont les droits de chasse dans le cœur des massifs forestiers - et qui n'ont donc pas de zones agricoles adjacentes à leurs territoires - ne doivent payer aucun dégât, au contraire du « petit » chasseur ayant son territoire en bordure du massif, là où les prairies et les champs sont localisés, et qui n'est pas responsable de l'abondance du suidé, lequel déborde du massif, mais en paye les frais.

Et que dire des cultivateurs qui sont payés par les chasseurs pour culti-

ver du maïs en périphérie des bois et le laisser tout l'hiver pour nourrir les sangliers et qui, de plus, sont subventionnés au travers de la PAC ? La superficie concernée atteint plusieurs centaines d'ha pour la Wallonie !

2. Revenus de la chasse pour les propriétaires en cas de surdensité de gibier

Les revenus de la location de territoires de chasse sont souvent considérés par les propriétaires comme des revenus nets. Un article paru dans la revue Forêt wallonne en 2014 indique, à partir de l'exemple d'une zone de chasse d'une superficie de 1602 hectares, louée par une commune et située en Haute



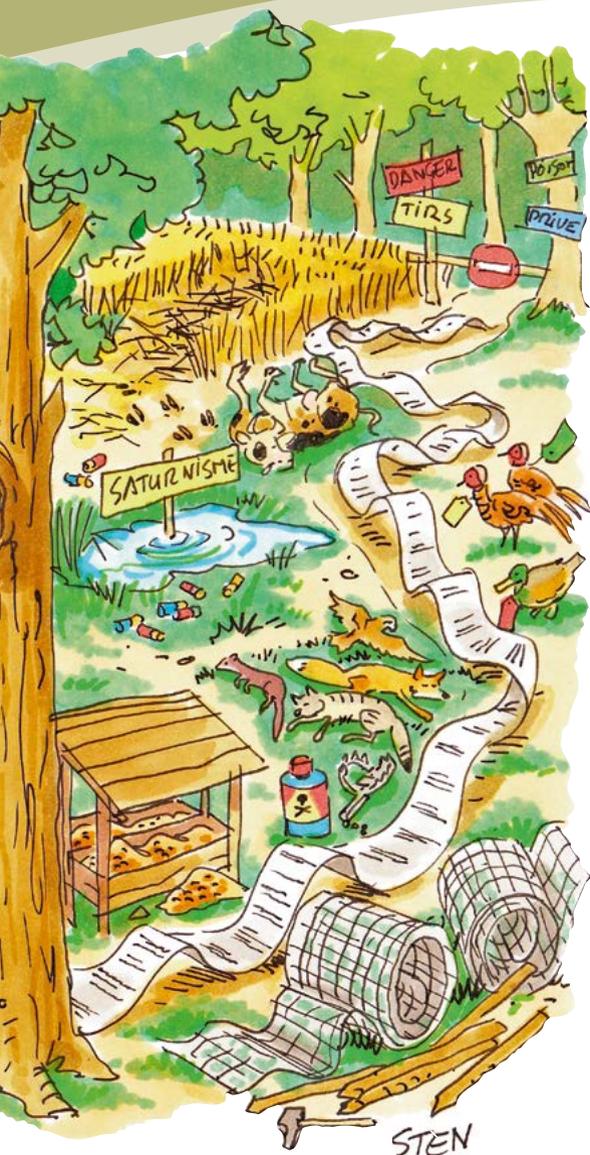
³Baar François, Baudry Benoît et Pirothon André. « Les revenus des loyers de chasse sont-ils réellement bénéficiaires pour les propriétaires en cas de surdensité de gibier ? ». Forêt wallonne n° 130. Mai/juin 2014.



Ardenne, que ce n'est pas le cas si les populations d'ongulés sont en surdensité du fait d'une gestion cynégétique favorisant la quantité de gibier. Les recettes des locations de chasse sont alors inférieures aux frais engendrés par les dégâts de gibier (écorcement, abrutissement, mortalité des plants), par les pertes sur la valeur du bois et par les protections à installer pour le reboisement. Les recettes nettes seraient plus importantes pour la commune si la densité de

gibier était à l'équilibre. Ne serait-il pas logique que les chasseurs prennent aussi à leur charge les dégâts causés aux forêts par leur gestion cynégétique ?

« ... en moyenne, les rentrées financières annuelles liées à l'exploitation forestière dans les communes sont quatre à cinq fois supérieures à celle des revenus de la chasse. Les dégâts occasionnés aux peuplements



forestiers sont par contre un manque à gagner considérable ».

Le Soir. Michel de Muelenaere.

3. Conclusions

La chasse de loisir ne génère aucune « externalité » positive particulière, que du contraire. Son bilan économique complet, qui tiendrait aussi compte de sa dette cachée envers les écosystèmes et la bio-

diversité, est sans doute négatif. En effet, la prise en compte des dégâts collatéraux de la chasse de loisir, comme les impacts négatifs sur le tourisme, la production sylvicole et agricole (quelle ineptie écologique par exemple de persécuter les renards), les milieux naturels ... doivent être pris en compte pour une analyse économique globale du secteur. De plus, le secteur économique lié strictement à la chasse est marginal et sans doute pour partie non fiscalisé.

Des sommes importantes sont donc à économiser en évitant l'élevage et les introductions à l'emporte-pièce de gibier de tir, comme les faisans et perdrix dans les plaines, les Canards colverts sur les étangs, ou en s'abstenant de nourrir les sangliers qui sont alors privés de leur caractère sauvage. Les amateurs de chasse de kermesse iront bien se divertir ailleurs en cas d'interdiction de ses pratiques ahurissantes.

Tout l'argent consacré à la chasse serait plus utilement dépensé du point de vue de la collectivité et pour les générations futures dans l'achat et la protection de réserves naturelles, l'aménagement de biotopes favorables à la faune sauvage et le maintien des corridors verts qui les relient. C'est le rôle des associations de protection de l'environnement et de leurs bénévoles qui devrait être reconnu et mieux valorisé par la Région wallonne

Notons enfin qu'il serait intéressant de comparer les filières économiques de la « chasse », d'une part, et des activités « nature », d'autre part. Les dépenses des promeneurs, des randonneurs, des naturalistes et des photographes nature, etc. sont en plein développement et ne peuvent être négligées (frais de séjour, de guidance et en matériel spécialisé, comme les vêtements et les chaussures adaptés, les jumelles, les guides, etc.). ●

Les oiseaux de Madagascar (1)

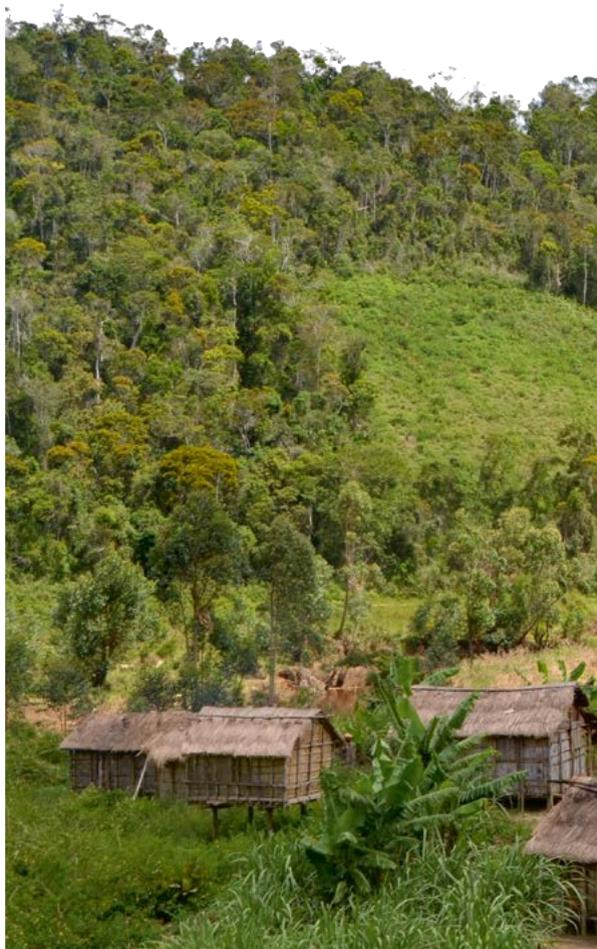
Il y a des noms qui font rêver. Madagascar est de ceux-là. le touriste n'y verra que paysages magnifiques, populations accueillantes, villages traditionnels, très bonne nourriture ... Pourtant la réalité est tout autre. Sans pour cela trop noircir le tableau, le malgache vit en moyenne avec un euro par jour.

Jean-Claude Beaumont

Isolée depuis 120 millions d'années, Madagascar a développé une flore et une faune spécifiques et endémiques. C'est un véritable laboratoire de l'évolution des espèces. L'avifaune y est relativement pauvre en nombre d'espèces, surtout par rapport au continent africain. Par contre, le niveau d'endémisme y est très élevé. Les oiseaux endémiques sont presque exclusivement liés aux milieux forestiers.

La forêt primaire de Madagascar s'est fortement rétrécie au cours des cent dernières années. Or, l'essentiel de l'avifaune malgache dépend étroitement des habitats forestiers. De ce fait, de nombreuses espèces d'oiseaux sont menacées. En 2000, Birdlife International a analysé la situation : 3 espèces sont considérées en danger critique d'extinction, 12 en danger, 18 vulnérables, 12 quasi menacées. Toutes les autres espèces ont vu leurs effectifs diminuer. Parmi les espèces considérées en danger critique ou en danger figurent 7 oiseaux d'eau. Les raisons de ce déclin sont essentiellement la chasse et la capture à des fins alimentaires.

Il n'y a pratiquement plus de fonds de vallées sauvages à Madagascar. Ils sont presque tous aménagés en rizières étagées. Les forêts sont



remplacées par des plantations d'eucalyptus qui servent surtout pour la fabrication du charbon de bois. Les 24 millions d'habitants de l'île cuisinent au bois. La culture sur brûlis et le brûlage des pâturages sont une vraie catastrophe pour la biodiversité de la quatrième plus grande île du monde (587000 km²).

Nous avons parcouru les routes de Madagascar d'est en ouest. À l'est ce sont les forêts humides, au centre la savane et à l'ouest les forêts sèches.

Andasibe

Le Parc national d'Andasibe, appelé encore aussi Le Perinet, vestige de la colonisation française, est constitué de forêts secondaires humides.

Quelques grands arbres, beaucoup plus hauts que l'ensemble de la forêt, sont les vestiges de la forêt primaire disparue.

Quelques belles observations ont eu lieu dans ou aux abords du parc. Le Grèbe malgache (*Tachybaptus pelzelinii*), très rare dans l'est de l'île, a été aperçu sur le lac vert. Ce lac vert était plutôt beige-orange-rouge quand nous l'avons visité, car le récent cyclone Enawo, qui a fait beaucoup de dégâts, a chargé les lacs et les rivières d'énormes quantités de sédiments. Le Grèbe malgache, qui a le même comportement que le Grèbe castagneux, se raréfie au profit de ce dernier.

Sur les toits de paille ou de palme, sur les rochers ou au sol, la Bergeronnette malgache (*Motacilla flaviventris*) cherche sa nourriture en courant et en ho-



Sur la route, entre Tananarive et Tamatave. Rizière dans le fond de vallée, versant défriché pour la culture sur brûlis et, dans le haut de la colline, ce qui reste de la forêt.



Jean-Claude Beaumont

Bergeronnette malgache (Motacilla flaviventris).

chant la queue. Parfois elle volète sur quelques mètres pour capturer un insecte. Espèce peu farouche, on la rencontre souvent en couple. Elle ressemble assez bien à notre Bergeronnette des ruisseaux.

Le Coucal malgache (*Centropus toulou*) fréquente toutes les zones de taillis ou les sous-bois denses mais aussi les mangroves, les



Jean-Claude Beaumont

Coucal malgache (Centropus toulou) photographié à Anjajavy.

Jean-Claude Beaumont

Martin triste (Acridotheres tristis). Les plumes des ailes coupées, il sert d'oiseau de compagnie. Village de Beforona.

roselières. C'est un grand oiseau noir à la longue queue bien fournie et d'un noir brillant. Les ailes sont roux vif. Le mâle en plumage non nuptial, ainsi que l'immaturation, ont la tête, le cou et le menton d'un noir strié de beige. Il recherche sa nourriture dans la végétation basse des sous-bois, sous les buissons, dans les grandes herbes. Il ne vole pas souvent et son vol est laborieux. Il pille couramment les nids des passereaux et est, de ce fait, souvent agressé par ceux-ci. Il s'attaque aussi aux insectes de grande taille, aux araignées, aux petits vertébrés comme les lézards, les caméléons.

L'oiseau le plus souvent rencontré le long de la côte est de Madagascar est le Martin triste (*Acridotheres tristis*). Il a presque la même physionomie que le Mainate. C'est un oiseau importé, il y a deux siècles, de l'Inde et du sud-est asiatique pour combattre les criquets. Mais comme cela arrive souvent, l'espèce introduite s'attaque à tout sauf à ce pourquoi on l'a introduite. Relâché, au départ, entre Toamasina et la Pointe-à-Larrée, il agrandit son aire chaque année. On le rencontre à présent sur tout l'est de l'île et il commence à coloniser la côte ouest par le sud et aussi le plateau central. Le Martin triste est souvent encagé. Parfois, les plumes des ailes coupées, il sert d'oiseau de compagnie pour amuser les enfants ; dans ce cas, il porte bien son nom.

Le soir, entre chien et loup, le spectacle des Engoulevents de Madagascar (*Caprimulgus madagascariensis*) commence. À les voir, on pense à de grosses libellules ou même à des chauves-souris. Le vol est papillonnant. Dès qu'il aperçoit un insecte, il virevolte dans tous les sens. Le plumage est bigarré, dans la gamme des gris-brun. Il a des rayures, des taches, tout ce qu'il faut pour se camoufler la journée dans les feuilles mortes. Au crépuscule, on peut aussi l'observer posé sur les routes.

Le centre de l'île

Les avis sont partagés ; certains pensent encore que les hauts plateaux du centre de l'île étaient couverts de forêts avant l'arrivée de l'homme. Mais, des études récentes, s'appuyant sur l'analyse stratigraphique des pollens et des charbons de bois de l'holocène, ont démontré qu'il s'agissait plutôt d'une mosaïque de savanes arborées, de forêts et de savanes

herbeuses. Malheureusement, les incendies à répétition ont changé la donne ; il ne reste plus que de la savane herbeuse.

Néanmoins, on y rencontre des oiseaux adaptés à ce type de milieu. Le Foudi de Madagascar (*Foudia madagascariensis*) est de ceux-là. Le mâle en plumage nuptial est, vu de loin, entièrement vermillon avec le dos zébré de noir et de beige. Par contre en période non nuptiale, le mâle et la femelle sont semblables : brun-vert uni avec le dos brun-vert strié de noir. En couple, au moment de la reproduction, ils peuvent, en dehors de cette période, former des bandes de plusieurs centaines d'individus là où la nourriture est abondante. Ce passereau fréquente les milieux ouverts : savane, cultures et affectionne particulièrement les rizières. Cette espèce a été introduite à la Réunion, à l'île Maurice, aux Seychelles et dans d'autres îles de l'océan Indien.



Jean-Claude Beaumont

Paysage du centre de l'île sur la route entre Antsirabe et Tananarive. Rizière, et savane parsemée de quelques buissons et arbustes. On y voit, par-ci, par-là, des traces d'érosion laissant apparaître la terre rouge.



spacebirdy.org

Foudi de Madagascar (*Foudia madagascariensis*).

Le Corbeau pie (*Corvus albus*) est le seul corvidé de la zone. Il ressemble à notre grand corbeau mais avec une livrée noire et blanche un peu comme notre pie. Cet oiseau, deux en un, a le même comportement que tous les corvidés : omnivore, cri rauque, espèce grégaire et opportuniste qui aime les lieux habités mais qui reste méfiant. Le Corbeau pie se rencontre en Afrique, au sud du Sahara. Récemment, il a été observé en Turquie (2016), au Portugal et en Espagne.

Le long d'un sentier bordé de buissons, un oiseau, ressemblant à une grosse boule de plumes, sans queue, court devant nous, toujours dans l'ombre des buissons. Jamais il ne s'est arrêté et jamais je n'ai pu le rattraper. C'est la Caille de Madagascar (*Margaroperdix madagascarensis*). Autrefois commune, et bien que son biotope (zones herbeuses et buissonneuses) n'a cessé de s'agrandir, elle se

raréfie. Ce déclin des populations est dû à la pression de la chasse et du piégeage et aussi aux feux de savane. Concernant la chasse, bien que certains malgaches fabriquent encore leurs cartouches eux-mêmes, la population locale est trop pauvre pour encore se payer des cartouches qui se négocient à prix d'or dans la seule armurerie de Tananarive. Par contre, de nombreux étrangers viennent sur l'île satisfaire leur besoin de tuer. Dans les milieux cynégétiques, Madagascar est réputée comme un véritable paradis pour le sauvaginer et le chasseur de petit gibier, dicit « Chasse & pêche ». Outre la Caille, le Canard à bosse (*Sarkidiornis melanotos*), le Canard à bec rouge (*Anas erythrorhyncha*), la Sarcelle hottentote (*Anas hottentota*), le Pigeon vert (*Treron australis*), la Tourterelle peinte (*Streptopelia picturata*), entre autres, font les frais de cette stupide chasse de luxe.

Allée des Baobabs & Kirindy

Au nord de Morondava, une piste nous mène au Parc national de Kirindy en passant par la célèbre allée des Baobabs. Cette succession d'arbres, aux troncs plus gros les uns que les autres, jusqu'à 12 mètres de diamètre, et vieux de 300 à 800 ans forment un ensemble spectaculaire. Haut de trente mètres, le baobab est une vraie citerne à eau, le bois est remplacé ici par une fibre spongieuse. Il y a six espèces de baobabs endémiques à Madagascar sur huit connues dans le monde. Malheureusement, ces arbres magnifiques isolés nous font oublier que jadis ils ont poussé dans une forêt qui n'existe plus. Ces vétérans ont résisté à des centaines d'incendies et il n'y a pratiquement pas de relève.

Ces Baobabs servent de site de nidification, de poste d'observation et de chasse à plusieurs



Jean-Claude Beaumont

Allée des Baobabs entre Morondava et Belon'i Tsiribihina.

espèces d'oiseaux. Le Milan noir (*Milvus migrans*) est le rapace le plus commun. Il s'adapte à tous les biotopes avec une préférence pour les abords des zones humides et à toutes les nourritures mortes ou vivantes. Le Guêpier de Madagascar (*Merops superciliosus*) affectionne les perchoirs, d'où il s'élance vers une proie de passage. C'est une espèce grégaire que l'on peut rencontrer en groupes jusqu'à 100 individus, comme j'ai pu le constater le soir dans le ciel de la ville d'Antsirabe. Une autre espèce, dont nous n'avons observé que les nids, est le Tisserin sakalave (*Ploceus sakalava*). Sakalave vient du nom de la tribu qui occupait tout l'ouest de l'île. Le nid de cette espèce est remarquable, il est constitué de lanières végétales (herbe, palmier, écorce...) entrelacées. De forme sphérique, il est prolongé sur le côté et vers le dessous d'un long tunnel vertical.

Dans le Parc National de Kirindy, les Baobabs sont noyés dans la forêt sèche. On aperçoit çà et là d'énormes troncs, mais impossible de se rendre compte de la hauteur de celui-ci ni de voir la couronne de feuillage. Au rayon avifaune, le parc est riche. L'Épervier de France (*Accipiter*



Jean-Claude Beaumont

Épervier de France, femelle (*Accipiter francesii*), Kirindy N.P.

francesii), sur une branche à deux mètres, nous accueille dès le début de la promenade. La femelle, comme chez nos Éperviers est beaucoup plus grande que le mâle. L'espèce est assez commune et fréquente tous les milieux. Il chasse les insectes, les oiseaux, les reptiles et même les batraciens.

L'un des plus beaux oiseaux de l'île est, pour moi, le Gobe-mouche de paradis de Madagascar (*Terpsiphone mutata*). Peu farouche, il n'hésite pas, sous nos yeux, à deux ou trois mètres, à effectuer sa parade nuptiale. Il vit toujours dans les sous-bois. La caractéristique de l'espèce est son plumage qui varie suivant le sexe mais aussi suivant la période. Le mâle a une phase blanche.



Gobe-mouche de paradis de Madagascar immature (*Terpsiphone mutata*), Anjajavy.



Frank Vassen

Falculie mantelée (*Falculea palliata*), Ankarafantsika N.P.

Excepté la tête et le cou noirs, le bec, le tour de l'œil et les pattes bleues, le dos est strié de noir, et la queue noire est liserée de blanc sauf les rectrices centrales qui sont blanches et très longues. La phase rousse du mâle est totalement différente : tête et nuque noires, cercle orbital outremer, bec bleu, cou et reste du corps roux très vif, excepté les ailes qui sont noires bordées de blanc. Quant à la femelle, elle ressemble à la phase rousse du mâle avec quelques différences de nuances. Les immatures ressemblent à la femelle, mais le plumage est plus terne, le bec brunâtre et les pattes gris clair. Les mâles sont querelleurs et se poursuivent souvent.

Anjajavy

Dans la réserve naturelle privée d'Anjajavy, située au nord-ouest de l'île, les propriétaires font de gros efforts pour replanter mangroves et forêts, également pour prévenir les incendies durant la saison sèche. La réserve qui n'est accessible que par avion ou par bateau est pourvue d'un hôtel. Pour l'observation des oiseaux, l'endroit est idéal. Nous y avons observé 29 espèces, toutes endémiques. La plus spectaculaire est sans conteste la Falculie mantelée (*Falculea palliata*) que l'on ne rencontre qu'à l'ouest de Madagascar. Ces oiseaux, noir et blanc-beige, au bec long, fin et arqué, se rassemblent en groupe chaque soir à heure fixe. Le dortoir peut compter jusqu'à 40 in-

Chantal Renault

dividus. Leur bec sert à sonder et à débusquer les larves et les insectes qui se cachent derrière les écorces et dans les crevasses des arbres morts ou non.

Un autre oiseau spectaculaire est le Coua huppé (*Coua cristata*). Tête grise surmontée d'une huppe, œil entouré d'une zone bleu foncé et claire, bordée d'une ligne noire, poitrine fauve, dos et gorge gris, queue longue bleu- noir bordée de blanc, cet oiseau forestier m'a offert un très beau spectacle. Deux jeunes mâles Coua se poursuivaient sans cesse dans le feuillage, tout à fait indifférents à ma présence. Ce manège a duré quelques minutes pour se terminer en bagarre au sol. Malgré des arbustes épineux qui m'ont quelque peu égratignés, je me suis approché à moins de deux mètres des deux adversaires. Le combat fut d'une rare violence, avec pattes agrippées sur les poitrines et arrachage de plumes synchronisés. Un vrai combat de coqs.

Chaque matin, dans la savane voisine de la forêt, et parfois sur les pelouses de l'hôtel, on pouvait observer les Inséparables à tête grise (*Agapornis cana*) : petites perruches vertes, et grises pour les mâles, et uniformément vertes pour les femelles. Cette espèce endémique est couramment capturée pour servir d'oiseau de



Inséparables à tête grise (*Agapornis cana*), Ankarafantsika N.P.

cage et a été introduite aux Comores, aux Seychelles, à Rodrigues et à Zanzibar.

Selon une vieille légende malgache, le Drongo (*Dicrurus forficatus*) serait le roi des oiseaux. Tout de noir au reflet bleu vêtu, il possède un toupet de trois plumes dressées au-dessus du bec et une longue queue échancrée. Il n'hésite pas à s'attaquer aux oiseaux et aux animaux beaucoup plus gros que lui. On l'a vu attaquer un Pygargue de Madagascar, harceler un zébu, un chien ou un homme qui s'approche trop près de son nid. Il se nourrit d'insectes à la manière des gobe-mouches. Il se tient sur une branche bien en vue, s'élance pour capturer un insecte, au prix parfois de grandes acrobaties, puis revient sur son per-



Combat de Couas huppés (*Coua cristata*) Anjavay.



Frank Vaessen

OISEAUX DANS LE MONDE

Jean-Claude Beaumont

Jean-Claude Beaumont



Drongo malgache (Dicrurus forficatus) Anjajavy.

choir. Une autre caractéristique du Drongo est de s'associer à des troupes, parfois très nombreuses, regroupant plusieurs espèces comme celles observées à Maroantsera en 1982, regroupant 75 individus de 11 espèces différentes

Près d'une marre d'eau douce, aux abords de l'hôtel, à toute heure du jour, un Martin-pêcheur malachite (*Corythornis vintsioides*) est en poste, soit sur une tige de papyrus ou sur une plante aquatique aux feuilles énormes appelées oreilles d'éléphant. Inutile de le présenter ; il a toutes les caractéristiques : couleur, forme, comportement, du Martin-pêcheur de chez nous. Pendant plusieurs jours, nous l'avons observé, il n'a jamais plongé, malgré la présence de petits poissons. Par contre il attrapait des libellules, extrêmement nombreuses à cet endroit.

Le Grand Perroquet Vasa (*Caracopsis vasa*) n'est pas, comme on pourrait s'y attendre, très coloré, Il est brun-noir. Par conséquent, il est difficile à observer dans l'enchevêtrement des branches et du feuillage. Par contre, en vol il est tout à fait reconnaissable. C'est une espèce grégaire et très bruyante, comme tous les perroquets du monde. Il est commun et on le rencontre partout dans l'île, aussi bien dans la forêt primaire que dans la savane, dans les cultures et même aux abords des



Jean-Claude Beaumont

Martin pêcheur malachite (*Corythornis vintsioides*) Anjajavy.

viles. Le Petit Perroquet noir (*Caracopsis nigra*) lui ressemble comme deux gouttes d'eau excepté que sa taille est largement inférieure.

Voilà un bref aperçu de l'avifaune malgache. Dans les prochains articles nous aborderons les lémuriens diurnes et nocturnes puis les Caméléons, serpents, geckos et compagnies de Madagascar. ●

BIBLIOGRAPHIE

- Langrand Olivier, 1995. Guide des oiseaux de Madagascar. Delachaux et Niestlé.
- Goodman S. M. & Hawkins A.F.A., 2008. Paysages naturels et biodiversité de Madagascar. Publication scientifique du Museum, Paris, 2008.



Jean-Claude Beaumont

Grand Perroquet Vasa (*Caracopsis vasa*) Anjajavy.

Le Pigeon biset des villes

Aujourd'hui, ce n'est plus un secret pour personne, les Pigeons sont très nombreux à Bruxelles. Adulés par certains et détestés par d'autres, ces volatiles sont au cœur d'une problématique beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît ...

Oreins Malika

Origines du Pigeon des villes

Les Pigeons des villes, tels que nous les connaissons aujourd'hui, descendent presque tous du Pigeon biset, qui est reconnaissable à son plumage gris aux teintes vertes et violacées au niveau du cou. Il ne faut pas le confondre avec le Pigeon ramier qui, bien que courant en ville, vit préférentiellement dans les milieux arborés. Dans nos villes, les nombreux métisages entre races de Pigeons domestiques ont fait peu à peu disparaître certains caractères dominants du Pigeon biset.

Actuellement, bien qu'une faible proportion des colombidés qui colonisent nos villes soit des Pigeons ramiers, la grande majorité est constituée de Pigeons domestiques retournés dans la nature. Souvent utilisés comme messagers par le passé, ils participent aujourd'hui à des « courses » où de nombreux indivi-

dus se perdent et adoptent alors la ville comme nouveau territoire. Avec le temps, les volatiles et leur descendance ont appris à se nourrir des déchets abandonnés par les humains. Leur adaptabilité remarquable, couplée à l'activité humaine, a fait d'eux les invités permanents de nos rues.



Nuisances... Et services

Certains griefs à l'encontre des Pigeons sont justifiés, d'autres moins. Bien qu'il soit vrai que cet oiseau est parfois source de nuisances sonores, son principal crime est, en réalité, d'émettre des déjections. Ces dernières sont « odorantes » et surtout corrosives pour les bâtiments. Elles peuvent également être porteuses de maladies, mais cela ne pose que très rarement problème.

Maladies transmises à l'homme par les Pigeons

Les affections transmissibles de l'animal à l'homme sont appelées des zoonoses. Généralement, les maladies véhiculées par les Pigeons sont peu virulentes et touchent principalement les personnes étant en contacts très fréquents avec les volatiles (colombophiles, personnes travaillant dans les centres de revalidation, etc.). La majorité de ces zoonoses se transmettent via inhalation de particules de fientes ou par contact direct avec l'oiseau ou ses sécrétions. Les

Pigeons sont parfois porteurs de l'Ornithose (ou Psittacose), de la Cryptococcose et de la Maladie de Newcastle. Il convient de noter que les Pigeons présents dans la rue, dans votre jardin, nichant sur votre balcon, etc. ne présentent pas de danger pour vous et les autres citoyens !



Indésirables, mais pas que !

Par le passé, les Pigeons ont réellement été utiles grâce aux Pigeons voyageurs. Il n'y avait à l'époque ni téléphone, ni télégraphe et ces oiseaux étaient l'une des seules manières de communiquer rapidement. Ils ont largement été utilisés durant la première guerre mondiale et permettaient aux résistants de communiquer de façon discrète. Certains d'entre eux sont même devenus célèbres pour avoir joué des rôles-clés durant la guerre. C'est le cas de « Cher Ami », Pigeon blessé qui permit le sauvetage d'un bataillon perdu en territoire ennemi. Il existe d'ailleurs de nombreux mémoriaux célébrant le sacrifice de ces oiseaux durant la guerre.

De plus, et les jardiniers le savent, les fientes de Pigeons sont un engrais très riche en azote... Il fut un temps où leurs fientes étaient très prisées et servaient d'engrais pour les cultures.

Nourrissage des Pigeons, quelles conséquences ?

Même si les nourrisseurs sont animés de bonnes intentions et agissent pour le bien-être des Pigeons, cela n'est pas toujours bénéfique aux volatiles... En effet, en les nourrissant, on induit une augmentation de la population et donc une plus grande concentration entraînant plus de compétition et donc de rivalité entre individus (stress), et une probabilité plus importante de transmission de maladies.

De plus, la nourriture donnée aux Pigeons n'est que très rarement adaptée à leurs besoins; ils souffrent donc régulièrement de carences.

Une petite enquête a été menée auprès de la population anderlechtoise, aux abords du parc Astrid, pour en apprendre un peu plus sur la problématique sociale liée au nourrissage des Pigeons. 21 % des personnes interrogées ont admis nourrir régulièrement ou périodiquement



les Pigeons. La majorité de ces personnes avait plus de cinquante ans. Les raisons invoquées sont généralement liées à une habitude et à un sentiment de compassion à leur égard. Certains utilisent ce prétexte pour sortir de chez eux et faire des rencontres. La majorité sait qu'il est interdit de les nourrir mais a décidé de continuer malgré tout. Par contre, seule une faible proportion des nourrisseurs était informée de la nocivité du pain pour ces Pigeons. La plupart ont affirmé qu'ils allaient remplacer le pain par des graines.

On se rend compte que la population est globalement bien informée sur le fait que nourrir les Pigeons engendre parfois des problèmes. Cependant, les nourrisseurs assidus s'adonnent à cette pratique pour des raisons qui dépassent la simple envie de voir des volatiles de plus près. Ce sont, régulièrement, des personnes seules et âgées qui n'ont plus ou peu de contacts sociaux avec leur famille ou leurs amis. A travers les Pigeons, elles retrouvent une occupation qui leur permet de combler un manque. Il arrive aussi, régulièrement, que ces personnes se retrouvent au même endroit pour donner à manger aux Pigeons et, dans ce cas, le besoin social est assuré par la présence des autres nourrisseurs. Ce phénomène est ré-

véléateur d'une problématique liée à notre société dans laquelle certaines personnes se retrouvent très isolées.

Comment les communes bruxelloises gèrent-elles les Pigeons ?

Limiter les populations de Pigeons pose de nombreux problèmes éthiques mais aussi techniques et écologiques. Nous allons, ici, découvrir quelques méthodes utilisées à cet effet par les communes bruxelloises.

Le Pigeonnier d'agrément

Voici un projet proposé par la commune d'Etterbeek qui, à défaut de contribuer de manière directe à la diminution des Pigeons en ville, permettra de canaliser les nourrisseurs et de répondre à la problématique sociale entourant le nourrissage des Pigeons. Le but est de créer plusieurs Pigeonniers de petite taille pouvant chacun accueillir quatre couples de Pigeons d'ornement. Le lieu de l'emplacement de ce projet aurait pour but de devenir un endroit de rencontre convivial où il serait permis de nourrir les Pigeons d'ornement. Parallèlement à cette mesure, les Pigeons des villes seraient capturés et déplacés dans un pigeonnier géant en dehors de la ville.

Le Pigeonnier contraceptif

Il s'agit d'une alternative éco-responsable qui est certainement l'une des plus efficaces actuellement. Toutefois, son coût élevé et l'entretien qu'il nécessite régulièrement ne le rendent pas attrayant aux yeux des communes. Le concept est simple : on propose un lieu de nidification, fourni en eau et en nourriture, pour fidéliser les Pigeons à la zone du Pigeonnier. Une fois qu'ils ont pondu, un employé communal vient stériliser les œufs à partir de la seconde nichée. Ceux-ci sont ensuite replacés dans le nid pour que les parents ne le quittent pas. Malheureusement, ce système n'a pas bien fonctionné dans nos communes, principalement par manque de personnel. Cela reste, malgré tout, la méthode la plus prometteuse lorsqu'elle est correctement mise en place.

La sensibilisation de la population

Le but est ici d'informer les gens quant à l'importance de ne pas nourrir les Pigeons pour éviter leur surpopulation. A elle seule, cette méthode ne peut être efficace que si chaque commune mène une campagne d'information de manière à toucher un maximum d'habitants et si ces derniers sont bien sensibilisés. Ce qui n'est bien sûr pas évident.

Même si le Pigeon n'est pas le voisin parfait, dont on aurait pu rêver, il n'est pas non plus le monstre volant imaginé par certains. Quoi qu'il en soit, il convient de se rappeler que ces animaux n'ont jamais demandé à être introduits dans nos villes, bien qu'ils s'en accommodent fort bien aujourd'hui. Il est donc du devoir de chacun de les traiter dans le respect du bien-être animal, quels que soient les désagréments qu'ils pourraient causer. ●



AUX AMATEURS DE PIN'S !

Bonne nouvelle pour vous et pour ceux qui seraient intéressés de commencer une nouvelle collection sympathique. Une série de 5 pin's est désormais disponible à notre boutique verte C'est une bonne occasion de vous faire plaisir ou de compléter la série achetée auparavant.



Martin-pêcheur



Chouette effraie



Pygargue



Macareux



Mésange charbonnière

Vous pouvez commander le ou les pin's par courriel (nadine.peleman@birdprotection.be) ou en versant la somme au CCP : BE43 0000 2965 3001 en n'oubliant pas de préciser en communication la ou les références des pin's souhaités. Le pin's est au prix de 1,50 € + 1,58 € de frais d'envoi (jusqu'à 6 pin's)

Résultat du concours photos

« Quand la nature reprend ses droits »

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux est très heureuse de vous présenter les trois lauréats de son concours photos « Quand la nature reprend ses droits ».

Nous voulions toutes et tous vous féliciter de la grande qualité des photos reçues
N'hésitez pas à réitérer l'aventure l'année prochaine !

Nous vous communiquerons le thème du prochain concours début 2018.

CONCOURS PHOTOS



PRIX DE LA LRBPO
« *PETIT SAXIFRAGE* »
(PATRICIA VERBURG
DE GRAND-HALLET)



PRIX DU JURY « *CURIEUSES CHERCHANT LA LUMIÈRE* »
(FABIENNE DIERGE DE BRUXELLES)



PRIX DU PUBLIC « *LÉZARD DES MURAILLES* »
(MAGALIE TOMAS MILLAN DE BRUXELLES)

Une mare dans votre jardin

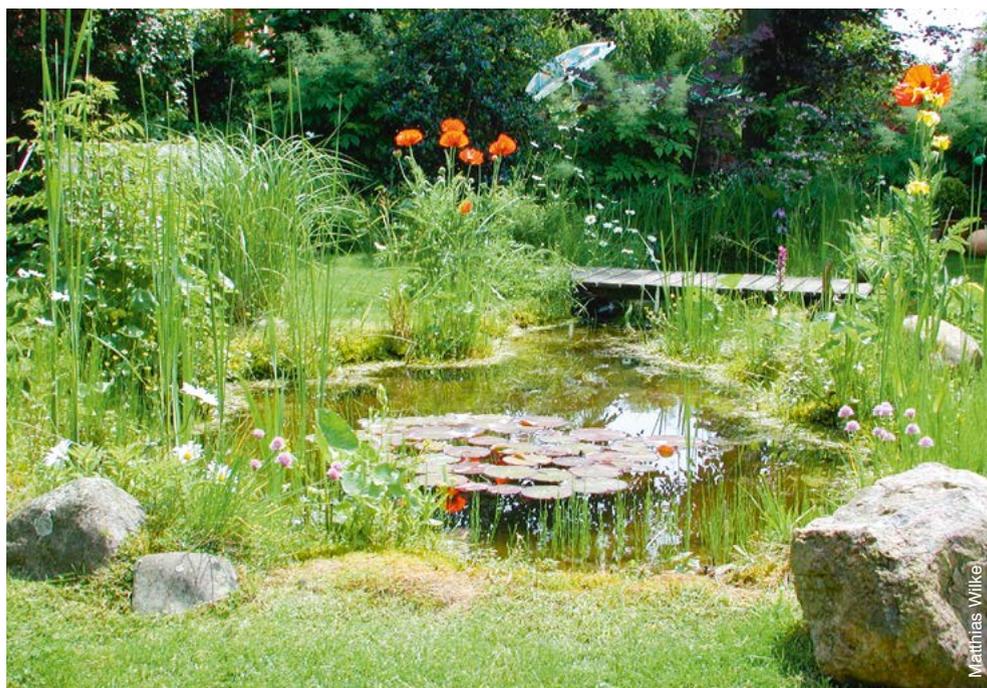
Troquez quelques mètres carrés de pelouse bien tondue pour un petit milieu aquatique animé par le vol des libellules, le coassement des grenouilles et une large variété de plantes aquatiques. Voilà un geste pour la biodiversité !

Ludivine Janssens

En Wallonie, la diminution de la diversité biologique est due principalement à la pollution, l'urbanisation et la dégradation d'habitats naturels. C'est pour cette raison que, créer une mare naturelle dans son jardin permet de rétablir un maillage écologique et constitue une action concrète pour la protection de la nature.

En effet, la mare permet d'accueillir des ani-

maux qui viendront naturellement, comme les grenouilles et les libellules. Elle est fort utile aussi aux oiseaux, car elle représente un garde-manger et un abreuvoir géant. Dans le cas où votre jardin soit trop petit ou que vous n'ayez qu'un balcon, l'apport constant d'eau est important pour bon nombre d'oiseaux, pour s'abreuver mais aussi pour prendre des bains.



Mathias Wilke

L'emplacement

Dans l'idéal, l'endroit où vous voulez creuser une mare doit être dégagé et ensoleillé. La lumière et la chaleur sont indispensables au développement des végétaux, et créent ainsi un équilibre écologique.

La taille

La surface n'est pas un facteur limitant. A partir d'une surface de 3m², il est possible de créer une mare naturelle susceptible d'attirer bon nombre d'animaux.

Par contre, la profondeur et la pente sont deux éléments importants pour la qualité de la mare. Les différentes espèces aquatiques ont besoin de milieux différents tels que des milieux immergés et semi-aquatiques pour se développer.

Aménagement végétal

Il est important de ne pas choisir des espèces exotiques qui pourraient être envahissantes. Voici ci-dessous un tableau, afin de vous aider à trouver des plantes indigènes. (source : <http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/?ID=33353>)

La faune aquatique et semi-aquatique

La mare sera très vite peuplée par différents organismes, en commençant par des algues

et des petits invertébrés, qui vont permettre la création d'une base de la chaîne alimentaire, et ainsi attirer d'autres animaux comme les insectes (libellules, coléoptères, ...), les batraciens (tritons, grenouilles, ...) et les oiseaux. La colonisation de la mare par la faune est très rapide, donc il est inutile d'introduire d'autres animaux comme les poissons qui viendraient perturber l'équilibre de la mare.

Entretien

Une mare naturelle ne demande pas beaucoup d'entretien. Il faut simplement contenir le développement des plantes aquatiques afin de laisser un espace de mare libre pour laisser passer la chaleur et la lumière.

Le fait de créer un coin nature dans son jardin (une haie sauvage, une prairie à fauche tardive, une mare, ...) permet à la biodiversité de se maintenir. En effet, de manière générale, beaucoup de biotopes variés mais surtout les zones humides sont en voie de disparition. Or, elles abritent quantité d'espèces animales et végétales protégées par la loi : grenouilles, crapauds, tritons, libellules, notonectes, sans compter les chauves-souris et les oiseaux qui viennent manger des insectes, boire et parfois se baigner. ●

	A ÉVITER	CHOISISSEZ PLUTÔT
PLANTES SEMI-AQUATIQUES	Balsamine de l'Himalaya Spirée blanche	Reine des prés Salicaire commune Iris faux-accore
PLANTES AMPHIBIES	Hydrocotyle fausse renoncule Jussie	Sagittaire Renoncule aquatique Populage des marais
PLANTES OXYGÉNANTES	Egéria Myriophylle du Brésil	Potamot luisant Cératophylle épineux Myriophylle en épi
PLANTES FLOTTANTES	Jacinthe d'eau Laitue d'eau	Nénuphar Potamot nageant

Le legs: perpétuez la vie !



Fougere à front blanc

Après vous, la vie continue et doit continuer. Les générations futures vous seront reconnaissantes d'avoir pu assurer la pérennité de l'action en faveur de nos oiseaux et de notre biodiversité.

Vous désirez léguer vos biens à la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux. Celle-ci est habilitée à accepter les legs. Il vous suffit de rédiger un testament en respectant quelques règles simples.

VOUS POUVEZ FAIRE VOTRE TESTAMENT :

- Chez vous : il sera alors olographe et donc entièrement écrit de votre main, daté et signé. Afin que ce testament ne disparaisse pas, nous vous conseillons de le déposer chez votre notaire.
- Chez le notaire : il sera alors notarié ou authentique. Dicté par vous, rédigé par le notaire en présence de deux témoins ou d'un deuxième notaire, et gardé en son étude.

Exemple d'un testament olographe :

Ceci est mon testament.

Je soussigné(e) (nom, prénoms), né(e) le..... à.....(date et lieu de naissance), domicilié(e) à (adresse complète), déclare par la présente faire mon testament comme suit :

Je révoque tout autre testament antérieur.

Je lègue à la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux - asbl, dont le siège social se trouve rue de Veeweyde 43, à 1070 Anderlecht :

- la totalité de mes biens,
- la somme de euros (montant en lettre),
- le bien immobilier suivant..... (appartement, terrain...), situé à..... (adresse complète).

Fait à..... le..... (Signature).....



Pour tous renseignements : la LRBPO 02 521 28 50 ou votre notaire.
Une copie peut idéalement être envoyée à notre association.



Jean-Claude Beaumont

Journées portes ouvertes de notre centre de revalidation

Les 21 et 22 avril se sont déroulées les journées portes ouvertes de la Ligue et de notre centre de revalidation à Anderlecht.

Corentin Rousseau

L'occasion pour nos membres, mais aussi pour les nombreuses personnes nous déposant des animaux en détresse, de découvrir nos locaux et notre travail. Des visites guidées ont permis d'expliquer l'histoire de différents animaux présents : renard, canard, chouette hulotte, hérisson, écureuil, merle, mésange, etc. D'expliquer aussi les différentes techniques de soins et de nourrissage.

Lors de ces deux journées, étaient aussi exposées les plus belles photos reçues à l'occasion

de notre concours « Quand La nature reprend ses droits ». Différents stands étaient aussi présents pour présenter des projets aux visiteurs : un sur les martinets, un sur la nourriture sans produit d'origine animale etc., et aussi un stand bricolage et une après-midi contée pour les plus petits. La météo clémente a aussi permis, à plusieurs groupes, de participer à des balades guidées sur la nature en ville.

En résumé, un superbe week-end ! ●



Jean-Claude Beaumont

Un sauvetage pas comme les autres

Cette année 2016 fut l'année du hérisson... en effet, ce ne sont pas moins de 111 petits piquants qui sont passés par nos locaux !

Nadège Pineau

Mais le patient le plus marquant que nous ayons reçu a été un tout jeune hérisson, d'un minuscule poids de 50 grammes ! D'un âge approximatif de deux semaines, ses yeux et ses oreilles étaient encore fermés. Autant vous dire qu'à cet âge, le taux de mortalité en centre

de réhabilitation est extrêmement élevé.... Demandant une attention pratiquement 24h sur 24, une levée pour un biberon nocturne, et plusieurs biberonnages journaliers, il a accaparé toute l'attention de notre soigneuse... Mais nous l'avons fait ! Nous l'avons vu grandir, ou-



Auguste de Winther

La marque sur le dos disparaîtra, il s'agit d'un moyen de le différencier des autres pensionnaires en centre de soin.

vrir ses yeux, découvrir le monde ! Bien sûr, tout l'art a été de ne pas le domestiquer, de ne pas l'habituer à l'homme et à son contact... Et aucuns contacts, aucunes doudouces n'étaient autorisés.

Il a grandi, passant l'hiver dans la chaleur de notre centre de revalidation pour la faune sauvage de Bruxelles ... Et, finalement, avec les douces températures arrivant, il a fallu trouver le lieu parfait pour lui permettre de retrouver ce qu'il mérite : une belle vie tranquille et sauvage !

C'est dans un lieu connu, pour avoir une belle population de hérissons, qu'il a finalement été relâché, avec la sécurité du softrealise : une surveillance presque quotidienne par un de nos bénévoles, ainsi qu'un petit coup de pouce pour la nourriture, le temps que monsieur prenne ses marques...

Ce genre de réussite nous recharge toujours, et justifie tout l'investissement et les sacrifices que nous faisons chaque jour. Si vous souhaitez y contribuer, rejoignez-nous ! ●

Une bénévole à l'honneur

Quel est votre rôle au sein de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux ?

Je suis bénévole-relais pour le centre de revalidation pour la faune sauvage de Bruxelles.

En quoi cela consiste ?

Je suis spécialement dédiée aux chauves-souris et jeunes corvidés pour lesquels l'horaire me convient mieux que pour de très petits oiseaux. Les particuliers, qui viennent parfois de loin, merci à eux, viennent déposer à mon domicile des animaux sauvages en détresse, avant leur transfert en centre.

Quel est votre meilleur souvenir ?

Mon meilleur souvenir a été le soir où j'ai rencontré Cécile Herr aux étangs Ten Reuken : je la voyais, seule, penchée sur son vélo, et je craignais qu'elle ne soit en difficulté ... en fait, sa bat box en main, elle me dit avoir constaté de nouvelles arrivées : les chauves-souris que je venais de libérer ! Les relâchers sont bien sûr des moments très intenses.



Luce Rennotte

Que souhaitez-vous dire à nos lecteurs ?

Qu'ils protègent tous nos amis animaux et surtout apprennent aux enfants à le faire aussi, l'avenir en dépend.

Je souhaiterais également que plus de personnes comme moi s'investissent dans le volontariat, nous avons tellement besoin d'elles, en particulier au printemps. ●

Centres de revalidation pour la faune sauvage



Les Centres de Revalidation pour la faune sauvage englobent les CROH*, les CREAVES*, les VOC*. Ils sont équipés pour prendre en charge les oiseaux et les animaux sauvages, en détresse. Ils détiennent toutes les autorisations requises pour accueillir, soigner et revalider les espèces protégées.

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO) gère le seul centre de la Région bruxelloise. Elle coordonne et aide les autres centres afin de maximaliser les chances de réinsertion dans la nature des animaux recueillis.

* CROH : Centre de Revalidation pour Oiseaux Handicapés (Bruxelles)

CREAVES : Centre de Revalidation pour les Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage (Wallonie)

VOC : VogelOpvangCentrum (Flandre)

Numéro général d'appel des Centres de revalidation
Tél. 02 521 28 50 • protection.oiseaux@birdprotection.be

RÉGION BRUXELLOISE

- 1 LRBPO, rue de Veeweyde 43 - 1070 Anderlecht
Tél. : 02 521 28 50
protection.oiseaux@birdprotection.be

RÉGION WALLONNE

Province du Brabant Wallon

- 2 Birds Bay A.S.B.L - Allée Bois des Rêves
Domaine provincial du Bois des Rêves
1340 Ottignies-LLN
GSM : 0495 311 421 • 0498 501 421 (de 9h à 20h)

- 3 L'Arche, allée du Traynoy 14 - 1470 Bousval
Tél. : 010 61 75 29

Province de Hainaut

- 4 CREAVES Templeuve, rue Estaffiers 29A
7520 Templeuve (Tournai)
Tél. : 069 35 24 83

- 5 Clos de l'Olivier A.S.B.L, rue du Bourrelrier 21
7050 Masnuy-St-Jean (Jurbise)
Tél. : 065 23 59 75 • GSM : 0475 92 38 11

- 6 L'Orée A.S.B.L, rue Basse 31
7911 Frasne-lez-Anvaing
Pierre Parez • Tél. : 069 86 61 38

- 7 Pierre Patiny, (**Ne recueille plus d'animaux**)
6140 Fontaine-l'Évêque • Tél. : 071 52 33 53

- 8 Virelles-Nature A.S.B.L, rue du Lac 42
6461 Virelles (Chimay) • GSM : 0476 94 22 25

Province de Namur

- 9 CREAVES de Namur, chaussée de Nivelles 343
5020 Temploux • GSM : 0477 70 98 03

Province de Liège

- 10 Le Martinet A.S.B.L, rue Fond Marie 563
4910 Theux • GSM : 0496 76 83 55

- 11 Administration communale de S'Nicolas,
Terril du Gosson, rue Chantraîne 161
4420 S'Nicolas
Tél. : 042 34 66 53
GSM : 0471 50 24 07

- 12 Berthold Thomahsen, Ländegasse 4
4760 Murringen (Bullange)
GSM : 0471 19 31 67

- 13 Les découvertes de comblain-au-pont A.S.B.L,
place Leblanc 13 - 4170 Comblain-au-pont
Tél. : 043 80 59 50

- 14 Annexe Masnuy-St-Jean, rue E.Permanne 7
4280 Wansin (Hannut)
Tél. : 019 63 44 01 • GSM : 0475 64 48 72

Province du Luxembourg

- 15 Jeanine Denis, rue du Parc 24
6990 Hotton • GSM : 0479 58 59 53



Recueillir • Soigner • Relâcher

RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER

RÉGION FLAMANDE

Province d'Anvers

- 16** Mieke De Wit, Langstraat 29/1
2270 Herenthout • Tél. : 014 51 40 41
- 17** Marcel Peeters, Holleweg 43 - 2950 Kapellen
Tél. : 03 664 73 81 • GSM : 0473 48 48 97

Province de Brabant Flamand

- 18** Marc Van de Voorde, Boeksheide 51
1840 Malderen • Tél. : 052 33 64 10

Province de Flandre Occidentale

- 19** Claude Velter, Provinciaal Domein Raversijde,
642 Nieuwpoortsesteenweg - 8400 Oostende
Tél. : 059 80 67 66

Province de Flandre Orientale

- 20** Nick De Meulemeester, Liedermeeersweg 14
9820 Merelbeke • Tél. : 09 230 46 46
- 21** Eddy De Koning, Kreek 52 - 9130 Kieldrecht
Tél. : 03 773 34 86 • GSM : 0472 36 51 03
- 22** Nancy Van Liefveringe, Filip Berleengee,
Hoge Buizemont 211 - 9500 Geraardsbergen
GSM : 0478 88 47 74 • 0475 25 40 75

Province de Limbourg

- 23** Sil Janssens, Industrieweg Zuid 2051
3660 Opglabbeek • Tél. : 089 85 49 06
- 24** Rudy Oyen, Strabroekweg 32
3550 Heusden-Zolder
Tél. : 011 43 70 89 • GSM : 0475 78 85 82

FRANCE

- 25** Groupement Ornithologique du Refuge Nord
Alsace (GORNA), Maison Forestière du Loosthal,
Route Départementale 134
F - 67330 Neuwiller-Les-Saverne
Tél. : 033 3 88 01 48 00
- 26** L. Larzilliere, rue R. Mahoudeaux - le taillis 11
F - 02500 Hirson • Tél. : 033 3 23 58 39 28

PAYS-BAS

- 27** Charles Brosens, Luitertweg 36 - NL-4882TD
Zundert, Pays-Bas • Tél. : 0031 76 597 41 65

LUXEMBOURG

- 28** Parc le'H, Dudelange 3428 - L - Luxembourg
info@centredesoins.lu • Tel: +352 26 51 39 90



La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux en collaboration avec la ville de Gembloux, présente le

Salon Les Oiseaux des Jardins

3^{ème} édition

Nombreux exposants • Conférences • Stands commerciaux
Animations et guidances • Ateliers • Expositions de divers artistes

À GEMBLoux

Foyer Communal • Place Arthur Lacroix

18 & 19 NOVEMBRE 2017

10 H > 18 H

ENTRÉE GRATUITE

